



PROJET DE BUDGET PRIMITIF

De l'exercice 2014

2013 DF 76

RAPPORT BUDGETAIRE

**SECTIONS DE FONCTIONNEMENT
ET D'INVESTISSEMENT**

BUDGET GENERAL

PROJET DE BUDGET PRIMITIF

de l'exercice 2014

RAPPORT BUDGETAIRE

SECTIONS D'INVESTISSEMENT ET DE FONCTIONNEMENT

BUDGET GENERAL

SOMMAIRE

PRESENTATION CONSOLIDEE DU BUDGET DE LA COLLECTIVITE	5
AVANT-PROPOS DU RAPPORT SUR LES CONTRATS D’OBJECTIF ET DE PERFORMANCE	11
1^{ERE} PARTIE – L’INVESTISSEMENT	13
Titre 1 - LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME	14
Sous-titre 1 – Les autorisations de programme nouvelles	14
A/ Les missions organiques.....	16
B/ Les missions transversales.....	21
Sous-titre 2 – La situation des autorisations de programme en cours.....	26
Titre 2- LES CREDITS DE PAIEMENT.....	28
A/ Les opérations réelles	30
B/ Les opérations d’ordre	40
2^{EME} PARTIE – LE FONCTIONNEMENT	41
1 – LES RECETTES	42
A/ La fiscalité	42
B/ Les dotations et participations.....	45
C/ Les produits d’exploitation.....	48
D/ Les produits financiers.....	51
E/ Les produits exceptionnels et les reprises sur amortissements.....	51
F/ Les atténuations de charges	52
2- LES DEPENSES	53
A/ Les charges de personnel	54
B/ Les dépenses de fonctionnement des services et équipements publics.....	55
C/ Les participations à l’équilibre du budget d’autres collectivités ou organismes....	64
D/ Les charges financières	66
E/ Les charges exceptionnelles	66
F/ Les prélèvements sur ressources.....	67
G/ Les atténuations de produits (chapitre 014).....	68
H/ Les dépenses imprévues (chapitre 022)	69

3^{EME} PARTIE – LES PROJETS DE DELIBERATION 71

Projet de délibération n°1 relatif au budget d'investissement..... 73

Projet de délibération n°2 relatif au budget de fonctionnement..... 81

Projet de délibération n°3 relatif aux évolutions de tarifs..... 87

4^{EME} PARTIE – LES ANNEXES 89

Annexe 1 relative aux subventions 91

Annexe 2 relative aux dépenses de personnel..... 97

5^{EME} PARTIE – LE PROJET DE BUDGET (DOCUMENT BUDGETAIRE)

6^{EME} PARTIE – INDIVIDUALISATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME

PRESENTATION CONSOLIDEE DU BUDGET 2014 (VILLE ET DEPARTEMENT)

La crise économique persistante impacte l'évolution des charges supportées par la collectivité et ses ressources financières. Pour autant, le budget primitif 2014 est fidèle aux ambitieux engagements pris devant les Parisiens et aux principes de gestion saine et rigoureuse qui nous ont guidés depuis 2008.

L'effort social, marqué par le souci d'apporter un soutien aux Parisiens les plus en difficulté, continue de croître. La mise en œuvre du bouclier social témoigne de notre préoccupation de la justice sociale : il pallie les effets du gel du barème de l'impôt sur le revenu et diminue les tarifs de certains services publics municipaux. Par ailleurs, la solidarité à l'égard des autres collectivités est sans précédent avec la poursuite de la montée en charge des péréquations. Enfin, comme d'autres collectivités, nous enregistrerons une baisse brutale et significative de notre recette de CVAE.

Néanmoins, notre situation financière solide nous permet, malgré ce contexte, de maintenir des fondamentaux de gestion sains. La poursuite d'un niveau élevé d'investissement permettra, outre l'amélioration du cadre de vie des Parisiens, d'agir en faveur de la croissance et du dynamisme de Paris.

1. La progression des recettes de fonctionnement reste satisfaisante, tout en respectant l'engagement de stabilisation des taux des impôts locaux, malgré la forte diminution du produit de la CVAE.

Les recettes réelles de fonctionnement inscrites au budget 2014 atteignent 7 989 M€ (cf. 2^{ème} partie, 1/ des rapports budgétaires de la Ville et du Département), soit une augmentation de 2,4 % par rapport au budget primitif 2013.

Hors recettes de fiscalité reversées au FNGIR, les recettes réelles de fonctionnement progressent de 2,7 % (7 097 M€ contre 6 913 M€ au BP 2013).

- L'inscription de fiscalité immobilière est portée à 1 068 M€. A la demande de la Direction Régionale des Finances Publiques (DRFIP), la régularisation du retard de titrages de deux mois de recettes de fiscalité immobilière devra être effectuée en 2014. Par ailleurs, l'exonération fiscale des plus-values sur les ventes de résidence secondaires entre septembre 2013 et août 2014 et la hausse du nombre de transactions ces derniers mois par rapport à 2012 devraient avoir un effet positif sur nos encaissements 2014 (cf. 2^{ème} partie, « 1- Les Recettes » des rapports budgétaires de la Ville et du Département).
- Les dotations de l'Etat s'établissent à 1 192 M€, soit une diminution de 116 M€ par rapport au BP 2013. Les prélèvements effectués par l'Etat sur les dotations pour une redistribution entre collectivités participent de l'effort de Paris aux dispositifs de péréquation.
- La progression de la fiscalité directe locale (3 709,05 M€), nette du FNGIR, est de -1 M€ par rapport au BP 2013. Cette évolution s'explique par une inscription de CVAE en diminution de 50 M€ par rapport au BP 2013, et par l'évolution nominale des bases de

fiscalité directe locale que devrait voter le Parlement dans le cadre du projet de loi de finances pour 2014 (0,9 %) et de l'évolution physique des bases.

- Les autres impôts et taxes atteignent 69 M€ soit une baisse de 9 M€ par rapport au BP 2013 sous l'effet du report de la mise en œuvre de l'« éco-redevance poids lourds ».
- L'inscription sur les droits de stationnement s'établit à 80 M€, en tenant compte des recettes encaissées en 2013 et de l'évolution positive du taux de respect constaté depuis le déploiement complet du mode de paiement par carte bleue.
- Les recettes de loyers diminuent de 3,5 %, principalement sous l'effet de la résiliation des conventions immobilières passées avec la RIVP et la SIEMP.
- Les produits d'exploitation sont en baisse globale de 2,8 %. Les redevances versées par les concessionnaires baissent de 10 M€ (impact de la résiliation des conventions immobilières susmentionnées).
- Les excédents de ZAC sont inscrits à hauteur de 210 M€ compte tenu des opérations d'aménagement achevées.
- Les subventions et participations sont en hausse de + 21,2 % grâce aux financements de la CAF et de l'Etat liés à la mise en œuvre de l'aménagement des rythmes éducatifs et de l'amélioration des temps périscolaires.

Enfin, les autres recettes courantes de fonctionnement dont notamment les travaux pour compte de tiers et les recouvrements sur bénéficiaires sont en baisse de 3,9 %.

2. L'évolution des dépenses de fonctionnement restera maîtrisée en 2014

L'aménagement des rythmes éducatifs et l'amélioration des temps périscolaires : une réforme ambitieuse.

L'effort global en faveur du périscolaire et de l'extra-scolaire se traduit par une inscription de 62,6 M€ en dépenses.

Au total, 26,7 M€ sont consacrés au temps périscolaire lié à l'aménagement des rythmes éducatifs, 30,4 M€ sont consacrés à l'amélioration des temps scolaires et périscolaires, et 5,5 M€ à des mesures destinées à améliorer la formation et le déroulement de carrière des personnels.

Ainsi 40,5 M€ sont inscrits en dépenses de personnel – cette inscription intègre, pour un total de 8,6 M€, les décisions prises au cours du mois de novembre pour permettre une meilleure gestion des entrées/sorties et une meilleure préparation des ateliers ; pour renforcer les équipes pour la réalisation des tâches d'hygiène et de change et pour reconnaître l'évolution du métier des ASEM et des animateurs –, 9,9 M€ pour les charges à caractère général permettant de financer les frais relatifs aux ateliers bleus et pédagogiques, les séjours en classes découvertes, les fournitures scolaires, les actions de formation en faveur du personnel ainsi que les transports collectifs, et 12,1 M€ pour les dépenses de subventions permettant le financement des appels à projets lancés pour l'organisation d'ateliers périscolaires et de la restauration scolaire le mercredi midi.

Les inscriptions en recettes s'élèvent à 28,8 M€, d'une part au titre du fonds d'amorçage et de sa pérennisation annoncée par l'Etat, d'autre part au titre des financements de la CAF pour l'ARE et dans le cadre du dispositif des « Contrats enfance jeunesse ».

- Les dépenses réelles de fonctionnement y compris FNGIR sont fixées à 7 502 M€ une fois neutralisée l'inscription, équilibrée en dépense et en recette, de 148,50 M€ prévue pour le Parc des Expositions (cf. 2ème partie, « 2- Les Dépenses » des rapports budgétaires de la Ville et du Département). Au sein de ce montant, le FNGIR représente 892 M€, stable par rapport au BP 2013. Hors FNGIR, les dépenses réelles de fonctionnement (6 610 M€) progressent donc de 3,2 %.

En neutralisant les dépenses de péréquation, la progression est de + 2,2 %, témoignant de l'effort de maîtrise de la dépense poursuivi en 2014. En effet, outre les dépenses liées à l'aménagement des rythmes éducatifs, cette progression s'inscrit dans un contexte d'ouverture de nombreux équipements, conformément au programme de mandature, qui représentent à eux seuls et hors masse salariale un montant de + 15 M€.

Les dépenses de péréquation prévues au BP 2014 atteignent 364 M€, soit + 67 M€ par rapport au BP 2013. Les modalités de calcul des fonds de péréquation 2014 (péréquations dites horizontales) sont actuellement en débat dans le cadre de l'adoption du projet de loi de finances 2014. Les montants prévus dans le cadre du BP 2014 sont donc susceptibles d'ajustements ultérieurs.

La montée en charge des dispositifs, qu'il s'agisse de ceux prévus par la loi de finances 2014, ou de ceux préexistants, comme le FSRIF, se poursuit :

- le projet de loi d'affirmation des métropoles a prévu la création d'un fonds de soutien dédié aux départements de la région Ile-de-France (FDRIF) de 60 M€ en 2014, auquel le Département de Paris devrait participer à hauteur de 25 M€. La contribution parisienne devrait donc représenter 42 % de ce nouveau fonds.
- la contribution au fonds de solidarité de la région Ile-de-France (FSRIF) sera portée à 141 M€ en 2014, en augmentation de 9,6 % par rapport à 2013. La contribution parisienne représentera 57 % de ce fonds.
- le volume du fonds de péréquation des recettes fiscales intercommunales et communales (FPIC) sera majoré, avec une contribution de Paris de 112 M€, soit une progression de 79 % par rapport à 2013. Paris contribuera à plus de 20 % à ce fonds créé en 2013.
- le montant de la participation de Paris au Fonds national de Péréquation des Droits de Mutations à titre Onéreux créé en 2011 passera à 68 M€, soit une baisse de 22 % par rapport au BP 2013 compte tenu de la baisse de nos recettes de fiscalité immobilière.
- la contribution au Fonds de Péréquation de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des entreprises (CVAE), créé en 2013, s'élève à 18 M€ en 2014, en diminution de 6 % par rapport à 2013.

- Les dépenses d'aide sociale (1 557 M€), progressent de + 1,3 %.

L'inscription au titre du RSA, dans un contexte économique difficile, est fixée à 325 M€, cette prévision se basant sur une hypothèse de 63 000 bénéficiaires.

La contribution de la Ville au CASVP est fixée à 326 M€, en augmentation par rapport à 2013 de 3,3 %, en raison de la mise en œuvre du « bouclier social » se traduisant notamment par la revalorisation de 5 % des aides au logement au 1^{er} janvier 2014 (+ 2,8 M€) et par l'extension

aux veuf(ve)s d'anciens combattants des avantages actuellement consentis aux anciens combattants et veuf(ve)s de guerre au titre des « pass navigo, émeraude et améthyste » (+ 1,5 M€).

Les dépenses mobilisées pour les personnes handicapées connaissent une forte évolution, les aides versées, principalement la prestation de compensation du handicap (PCH) augmentant de + 16,1 % du fait de la hausse structurelle du nombre de bénéficiaires, et les aides liées à l'hébergement de + 5,6 %.

L'inscription au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) est portée à 310 M€. Elle comprend une économie de 15 M€ grâce aux réformes structurelles engagées sur le secteur, et rendues possibles notamment par l'entrée en vigueur de la circulaire du 31 mai 2013 qui organise une prise en charge des mineurs étrangers isolés équitablement répartie sur l'ensemble du territoire national.

- Les charges de personnel (2 209 M€) évoluent de + 36 %. Cette évolution résulte de l'aménagement des rythmes éducatifs, des mesures catégorielles, du glissement vieillesse technicité (GVT), et des mesures générales décidées par le Gouvernement et de la stabilisation des effectifs par ailleurs.

- Les charges à caractère général (803,5 M€) progressent de 0,7 % par rapport au BP 2013, à périmètre courant. En neutralisant les dépenses supplémentaires liées à l'aménagement des rythmes éducatifs, ces charges sont stables à périmètre constant. Cette maîtrise de l'évolution des dépenses est permise par une politique d'achat rationalisée, par le moindre recours au personnel intérimaire dans le cadre de l'aide sociale à l'enfance ainsi que par des économies volontaristes sur les « dépenses support » (frais de communication, fête et cérémonies, frais d'affranchissement et de télécommunication, frais de gardiennage).

- Les subventions de fonctionnement connaissent une progression de + 5,8 % (cf. 2^{ème} partie, 2/ des rapports budgétaires de la Ville et du Département). Cette progression résulte pour l'essentiel de l'augmentation des subventions aux crèches associatives du fait des ouvertures de nouvelles places et de subventions supplémentaires allouées au secteur des affaires scolaires afin de financer, dans le cadre de l'aménagement des rythmes éducatifs, les appels à projet lancés pour l'organisation d'ateliers.

- En 2014, comme les années précédentes, Paris contribuera significativement à la mise en œuvre de la politique francilienne de transport via sa contribution au STIF (375 M€, en hausse de 2 % par rapport au BP 2013) et à la politique métropolitaine de traitement de déchets via sa contribution au SYCTOM (125 M€, en baisse de 4,6 % notamment du fait de la baisse du volume des ordures ménagères observée de 2012 à 2013). Sa contribution au Budget Spécial de la Préfecture de Police atteindra enfin 291 M€ (+ 0,2 % par rapport au BP 2013).

3. 2014 marque l'achèvement de la réalisation du programme d'investissement de la mandature, financé à plus des deux tiers par nos ressources propres, conformément aux engagements pris dans le cadre du débat d'orientation budgétaire de novembre.

- Les dépenses réelles d'investissement inscrites au budget primitif 2014 sont fixées à 1 410 M€, une fois neutralisée l'inscription, équilibrée en dépenses et en recettes, de 114 M€ prévue pour le Parc des Expositions (cf. 1^{ère} partie, Titre 2 des rapports budgétaires de la Ville

et du Département), permettant l'achèvement du programme d'investissement de la mandature.

Elles correspondent principalement à des dépenses d'équipement (60,1 % du budget) et des subventions d'équipement (36,3 %), tel que détaillé ci-dessous. Le solde est constitué de dépenses pour compte de tiers (19 M€) et d'opérations financières (prises de participations, avances consenties) pour 32 M€.

S'y ajoutent 297 M€ de mouvements financiers équilibrés en dépenses et en recettes (qui correspondent principalement aux opérations de gestion de trésorerie), 114 M€ pour la renégociation du contrat de concession lié à la Porte de Versailles (équilibrés en recettes), et 409 M€ d'opérations d'ordre.

- Les **dépenses d'équipement** (hors subventions) correspondent aux travaux de construction et de restructuration d'équipements publics ainsi qu'aux études menées dans le cadre des opérations d'investissement et aux acquisitions.

Elles sont fixées pour 2014 à 845 M€, soit - 20,5 % par rapport à 2013 (1 065 M€). Cette baisse s'explique par le phasage du programme d'équipements sur la mandature, différentes opérations d'ampleur arrivant à leur terme.

Parmi ces dépenses, 122 M€ sont consacrés aux acquisitions d'emprises foncières (y compris celles destinées au logement social) auxquels s'ajoutent 15 M€ d'acquisitions en VEFA, 116 M€ à la voirie et les déplacements, dont 19 M€ pour le tramway, 73 M€ au sport et la jeunesse, 148 M€ au réaménagement des Halles, 86 M€ au secteur scolaire, 49 M€ à la petite enfance et 57 M€ à la culture.

- Les **subventions d'équipement** versées à des tiers représentent 512 M€. Elles concernent, pour près de 74 %, le secteur du logement et de l'habitat (379 M€), et la voirie et les déplacements (34 M€).

- Les **recettes réelles d'investissement** atteignent 639 M€ (cf. 1^{ère} partie, Titre 2 des rapports budgétaires de la Ville et du Département), en progression de (+ 61 M€) par rapport au BP 2013. Elles sont composées principalement :

- des subventions et dotations reçues à hauteur de 357 M€, dont 165 M€ au titre du FCTVA ;
- des produits liés à des cessions foncières, estimées à 190 M€ pour 2014, auxquelles s'ajoutent 45 M€ au titre des cessions intervenues dans le cadre de l'opération de réaménagement des Halles.

La **capacité de financement des investissements** s'élève donc à 1 126 M€, soit 80 % des dépenses d'investissement programmées, compte tenu d'un niveau d'épargne brute de 487 M€.

L'équilibre de la section d'investissement est assuré par une autorisation d'emprunt à 480 M€, contre 826 M€ dans le cadre du BP 2013. L'endettement progresserait ainsi de 283 M€, compte tenu du remboursement prévu de 197 M€. Comme pour chaque exercice, la constatation d'éventuels surcroûts de recettes en gestion 2014, ou une exécution inférieure à la prévision en dépenses viendront réduire ce besoin d'emprunt.

LA DEMARCHE DE PERFORMANCE DE LA COLLECTIVITE PARISIENNE (AVANT PROPOS)

La démarche de performance mise en place par la Collectivité parisienne depuis 2009 constitue un dispositif de pilotage visant à améliorer l'efficacité de la dépense, en garantissant un haut niveau de service public et en orientant la gestion vers les résultats. Les objectifs fixés aux directions dans ce cadre visent tout à la fois l'efficacité socio-économique de la collectivité, c'est-à-dire les actions d'intérêt général destinées à répondre aux attentes des citoyens parisiens, la qualité de service offerte aux usagers, et enfin l'efficacité de l'action qui prend en compte l'intérêt des contribuables et suppose de hiérarchiser les priorités.

Dans un contexte d'exigences croissantes vis-à-vis de l'action publique, conjugué à un environnement financier plus contraint, Paris s'est engagée dans une démarche volontaire de performance, basée sur une approche budgétaire par missions auxquelles sont associés des objectifs mesurables par des indicateurs.

Cette démarche présente les principales caractéristiques suivantes :

- Elle concerne, d'abord, l'intégralité de l'action des directions : les objectifs et les indicateurs couvrent le champ du fonctionnement, de l'investissement, et de la masse salariale. Cette globalité concourt à une plus grande pertinence du dispositif. Elle distingue par ailleurs les objectifs de mandature, de modernisation et ceux qui relèvent du « cœur de métier » des directions (identifiés respectivement en rose, vert et jaune dans la version dématérialisée de ce document).
- Elle intègre ensuite de manière formelle les engagements de mandature ; elle est ainsi mise en place en lien étroit avec les Adjointes au Maire concernés.
- Les missions et objectifs, associés à des indicateurs chiffrés, sont complétés de plans d'actions destinés à valoriser les mesures mises en œuvre pour atteindre les objectifs. Ces plans d'actions permettent de nourrir le dialogue de gestion et d'objectiver les résultats chiffrés.
- Enfin, cette démarche a vocation à éclairer pleinement les choix budgétaires.

La démarche, que la collectivité parisienne met en place sans y être contrainte par la réglementation, se démarque de l'approche qui est celle de l'Etat, à travers la LOLF (Loi organique relative aux lois de finances), notamment en ce qu'elle cherche à rester lisible et ce faisant n'a pas vocation à résumer la totalité des actions menées. Ainsi, les indicateurs, par définition synthétiques, ne sauraient couvrir de manière exhaustive le champ d'action de la collectivité, mais traduisent les priorités de la mandature et les axes majeurs de l'action des directions. Par ailleurs, la démarche parisienne fait une place importante à la mesure de la qualité de l'action et la satisfaction des usagers.

Sont élaborés dans ce cadre des contrats d'objectifs et de performance (COP) par direction, fruits d'un travail collaboratif entre adjointes au Maire et administration. La réussite de cette démarche porte en effet sur la mobilisation et l'implication de tous : élu et administration de la collectivité à tout niveau de la chaîne hiérarchique. Les échanges, dans le cadre de l'élaboration ou du suivi des contrats, permettent de clarifier les options, d'identifier les marges de progression existantes et d'encourager les réflexions sur la façon la plus optimale d'atteindre les résultats escomptés.

Les contrats d'objectifs et de performance mettent par ailleurs en avant les engagements de la collectivité en matière de ressources humaines, à travers une série d'indicateurs communs à l'ensemble des contrats, et traduisant notamment la volonté de la Collectivité de renforcer son engagement d'employeur socialement responsable en développant la formation et en favorisant l'insertion professionnelle des travailleurs handicapés.

Les contrats d'objectifs et de performance constituent ainsi de précieux outils de pilotage. En rendant plus lisibles les priorités des directions concernées, ils contribuent à mobiliser les agents. Cette mobilisation a vocation à être renforcée par l'élaboration de projets de direction, démarches internes associant l'ensemble des agents, et destinées à nourrir et appuyer la démarche de performance. Par ailleurs, le suivi et l'évaluation des contrats d'objectifs et de performance permettent de valoriser le travail et les compétences des agents engagés dans la démarche. Ce suivi, régulier et attentif, intervient dans le cadre de deux rendez-vous annuels, réunissant l'ensemble des acteurs. Ces rendez-vous contribuent à l'intégration de la démarche dans la culture de gestion de la collectivité, ainsi qu'au renforcement du dialogue entre élus et administration dans l'optique d'une amélioration constante du service rendu.

Les projections présentées pour l'année 2014 reflètent les orientations connues au moment de la présentation du BP2014 et sont susceptibles d'évoluer en fonction des priorités qui seront mises en œuvre à la suite des élections du mois de mars prochain.

Au terme de l'année 2013, le déploiement de la démarche couvre aujourd'hui l'ensemble des directions et l'établissement Paris Musées avec 23 contrats d'objectifs et de performance élaborés et présentés dans le rapport annexe au BP 2014 :

- La Direction des Familles et de la Petite Enfance (DFPE)
- La Direction des Affaires Scolaires (DASCO)
- La Direction de la Jeunesse et des Sports (DJS)
- La Direction des Affaires Culturelles (DAC)
- L'établissement Paris Musées (EPM)
- La Direction des Usagers, des Citoyens et des Territoires (DUCT)
- La Direction des Espaces Verts et de l'Environnement (DEVE)
- La Direction de la Propreté et de l'Eau (DPE)
- La Direction de la Voirie et des Déplacements (DVD)
- La Direction de la Prévention et de la Protection (DPP)
- La Direction de l'Urbanisme (DU)
- La Direction du Développement Economique, de l'Emploi et de l'Enseignement Supérieur (DDEEES)
- La Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé (DASES)
- La Direction du Logement et de l'Habitat (DLH)
- La Délégation à la Politique de la Ville (DPVI)
- La Direction des Finances (DF)
- La Direction des Ressources Humaines (DRH)
- La Direction des Achats (DA)
- La Direction de l'Immobilier de la Logistique et des Transports (DILT)
- La Direction des Systèmes et Technologies de l'Information (DSTI)
- La Direction des Affaires Juridiques (DAJ)
- La Direction de l'Information et de la Communication (DCom)
- La Direction du Patrimoine et de l'Architecture (DPA)

1^{ERE} PARTIE – BUDGET D'INVESTISSEMENT

Le budget d'investissement retient dans sa présentation les principes élaborés par l'Etat à l'occasion de la mise en œuvre de la Loi organique relative aux lois de finances (LOLF) et les règles de comptabilité des engagements, de gestion des autorisations de programme et des crédits de paiement retracés dans le Règlement budgétaire et financier adopté par notre assemblée lors du Conseil de Paris des 12 et 13 novembre 2007.

1/ La totalité du coût d'investissement d'une opération est inscrite dans le budget de l'année où les travaux sont engagés.

2/ Le budget d'investissement est structuré en grandes missions de la collectivité (affaires culturelles, logement et habitat, etc.), puis décliné en activités.

Les autorisations de programme sont réparties entre des missions organiques (activités spécifiques à chaque direction comme par exemple les salles de spectacle pour la Direction des Affaires culturelles, les piscines et les stades pour la Direction de la Jeunesse et des sports), et des missions transversales (activités mises en œuvre par différentes directions telles que les études).

En outre, la typologie des autorisations de programme de la collectivité parisienne distingue :

- les autorisations de programme de « projet », spécifiques à un projet nouveau d'un montant supérieur à 1,00 M€ TTC, dont la réalisation peut s'étaler sur plusieurs années ;
- les autorisations de programme de « plan » qui regroupent les opérations récurrentes de la municipalité quel que soit leur montant, ainsi que les opérations spécifiques d'un montant unitaire inférieur à 1,00 M€ TTC ; ces opérations se déroulent généralement sur un ou sur deux exercice(s) budgétaire(s).

3/ Chaque année depuis 2004, le Conseil de Paris se prononce sur l'individualisation des autorisations de programme du budget d'investissement. Cette individualisation est votée autorisation de programme par autorisation de programme pour les autorisations de programme de « projet » et par activité pour les autorisations de programme de « plan ».

Le budget d'investissement de la Ville est présenté en deux parties :

- **les autorisations de programme** regroupent les inscriptions à caractère pluriannuel qui seront engagées pour le financement des investissements ;
- **les crédits de paiement** couvrent, pour l'exercice considéré, les engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

TITRE I – LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME

SOUS-TITRE I – LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME NOUVELLES

Au budget primitif 2014, le montant des autorisations de programme nouvelles s'élève à **1 187,95 M€** en dépenses et **178,72 M€** en recettes.

La ventilation des autorisations de programme nouvelles en dépenses entre les missions organiques et transversales du budget est la suivante :

	BP 2013	Projet de BP 2014	
Missions organiques	447,81	616,38	51,89%
Missions transversales	556,46	571,57	48,11%
TOTAL	1 004,27	1 187,95	100,00%

Pour ce budget primitif, les autorisations de programme de projet et les autorisations de programme de plan représentent respectivement 39,50 % et 60,50 % des autorisations de programmes nouvelles.

	BP 2013	Projet de BP 2014	
AP de projet	254,73	469,29	39,50%
AP de plan	749,54	718,66	60,50%
TOTAL	1 004,27	1 187,95	100,00%

Les crédits localisés et localisables représentent 47,29 % de ces autorisations de programme.

	Projet de BP 2014	
Investissements localisés et localisables	561,81	47,29%
<i>dont investissements localisés</i>	142,35	11,98%
Investissements non localisés	626,14	52,71%
TOTAL	1 187,95	100,00%

Les autorisations de programme localisables en cours d'année comprennent des enveloppes pour des opérations dont la répartition par arrondissement n'est pas connue à la date de production de ce document. Elles dépendent de phases successives d'études et de concertation.

Des provisions pour travaux urgents qui ne peuvent pas être par nature distribuées entre arrondissements au budget primitif figurent également dans cette catégorie.

Les investissements localisés par arrondissement font l'objet d'une annexe détaillée.

Les investissements non localisés regroupent les crédits pour des équipements situés en dehors de Paris ou dont le rayonnement dépasse le cadre d'un seul arrondissement, ainsi que les opérations qui ne se rattachent pas directement à un équipement physique.

La répartition des autorisations de programme de projet et de plan par direction est la suivante :

Direction	AP de projet	AP de plan	Total
Cabinet du Maire	0	20 000	20 000
Achats	0	115 000	115 000
Inspection générale	0	5 000	5 000
Secrétariat général	0	30 000	30 000
Secrétariat général du Conseil de Paris	0	100 000	100 000
Affaires culturelles	12 311 750	24 606 632	36 918 382
Affaires juridiques	0	15 000	15 000
Affaires scolaires	33 140 269	44 348 624	77 488 893
Développement économique, emploi et enseignement supérieur	25 645 000	5 855 000	31 500 000
Espaces verts et environnement	0	16 731 099	16 731 099
Finances	114 000 000	65 000	114 065 000
Familles et petite enfance	947 729	13 371 721	14 319 450
Information et communication	0	80 000	80 000
Immobilier, logistique et transports	0	445 000	445 000
Jeunesse et sports	572 000	14 957 849	15 529 849
Logement et habitat	0	311 222 000	311 222 000
Patrimoine et architecture	2 750 000	13 886 000	16 636 000
Propreté et eau	11 565 230	20 320 000	31 885 230
Prévention et protection	0	317 000	317 000
Politique de la Ville et de l'intégration	0	480 000	480 000
Ressources humaines	220 000	220 000	440 000
Systèmes et technologies de l'information	5 280 000	10 189 400	15 469 400
Urbanisme	20 160 000	146 490 000	166 650 000
Usagers, citoyens et territoires	0	759 750	759 750
Voirie et déplacements	242 700 000	60 029 836	302 729 836
Finances (services communs)	0	34 000 000	34 000 000
TOTAL	469 291 978	718 659 911	1 187 951 889

A/ LES MISSIONS ORGANIQUES

1/ Analyse du montant total des autorisations de programme nouvelles des missions organiques

Les missions organiques regroupent les activités spécifiques à chaque direction.

Les autorisations de programme nouvelles sur les missions organiques pour le projet de budget primitif 2014 s'établissent à **616,38 M€** en dépenses et **120,95 M€** en recettes, selon la ventilation suivante :

Mission	Libellés	AUTORISATIONS DE PROGRAMME NOUVELLES BP 2014	
		Dépenses	Recettes
01000	Cabinet du maire	20 000	0
02000	Secrétariat général	30 000	0
03000	Inspection générale	5 000	0
04000	Secrétariat général du Conseil de Paris	100 000	0
06000	Information et communication	80 000	0
08000	Prévention et protection	317 000	0
09000	Affaires juridiques	15 000	0
10000	Ressources humaines	360 000	0
12000	Achats	115 000	
13000	Immobilier, logistique et transports	445 000	0
14000	Usagers, territoires et citoyens	489 750	
15000	Politique de la Ville et de l'intégration	80 000	0
21000	Patrimoine et architecture	16 051 000	0
23000	Espaces verts et environnement	16 231 099	0
30000	Familles et petite enfance	11 259 450	0
40000	Affaires culturelles	20 488 580	881 526
50000	Finances (services communs)	13 000 000	0
51000	Finances	114 065 000	114 000 000
55000	Développement économique, emploi et enseignement supérieur	29 300 000	0
60000	Urbanisme	38 640 000	6 020 000
61000	Voirie et déplacements	252 913 836	0
64000	Propreté et eau	31 735 230	0
65000	Logement et habitat	4 315 000	50 000
80000	Affaires scolaires	50 898 893	0
88000	Jeunesse et sports	15 426 849	0
TOTAL		616 381 687	120 951 526

2/ La répartition par direction des autorisations de programme nouvelles des missions organiques

La répartition des autorisations de programme de projet et de plan par direction est la suivante :

Direction	MISSIONS ORGANIQUES		
	AP de projet	AP de plan	Total
Cabinet du Maire	0	20 000	20 000
Inspection générale	0	5 000	5 000
Secrétariat général	0	30 000	30 000
Secrétariat général du Conseil de Paris	0	100 000	100 000
Achats	0	115 000	115 000
Affaires culturelles	2 750 000	17 738 580	20 488 580
Affaires juridiques	0	15 000	15 000
Affaires scolaires	8 780 269	42 118 624	50 898 893
Développement économique, emploi et enseignement supérieur	25 645 000	3 655 000	29 300 000
Espaces verts et environnement	0	16 231 099	16 231 099
Finances	114 000 000	65 000	114 065 000
Familles et petite enfance	947 729	10 311 721	11 259 450
Information et communication	0	80 000	80 000
Immobilier, logistique et transports	0	445 000	445 000
Jeunesse et sports	572 000	14 854 849	15 426 849
Logement et habitat	0	4 315 000	4 315 000
Patrimoine et architecture	2 750 000	13 301 000	16 051 000
Propreté et eau	11 565 230	20 170 000	31 735 230
Prévention et protection	0	317 000	317 000
Politique de la Ville et de l'intégration	0	80 000	80 000
Ressources humaines	220 000	140 000	360 000
Urbanisme	20 160 000	18 480 000	38 640 000
Usagers, citoyens et territoires	0	489 750	489 750
Voirie et déplacements	208 100 000	44 813 836	252 913 836
Finances (services communs)		13 000 000	13 000 000
TOTAL	395 490 228	220 891 459	616 381 687

Les principales inscriptions proposées sont les suivantes :

VOIRIE ET DEPLACEMENTS252,91 M€

Il est notamment proposé d'inscrire :

- 173,80 M€ pour la prolongation du tramway T3 jusqu'à la Porte d'Asnières ;
- 18,37 M€ pour l'entretien du patrimoine de voirie ;
- 16,00 M€ pour l'aménagement de la voirie Broussais ;
- 9,50 M€ pour le chômage du canal Saint-Martin ;
- 9,11 M€ pour les aménagements (crédits localisés) ;
- 4,20 M€ pour l'opération Clichy Batignolles (voirie et coordination) (17^e) ;

- 3,30 M€ pour l'entretien des canaux ;
- 3,13 M€ pour l'éclairage ;
- 2,61 M€ pour l'entretien et l'exploitation du boulevard périphérique ;
- 2,20 M€ pour l'entretien des carrières ;
- 2,15 M€ pour l'entretien des ouvrages d'art ;
- 2,00 M€ pour la réfection des tunnels ;
- 1,80 M€ pour les ponts de Paris ;
- 1,60 M€ pour le marché de performance énergétique ;
- 1,60 M€ pour le stationnement payant de surface.

FINANCES114,07 M€

Ce montant correspond pour 114,00 M€ au renouvellement de la concession pour les travaux du Parc des expositions de la Porte de Versailles. Il s'agit d'une opération exceptionnelle strictement équilibrée en dépenses et en recettes.

AFFAIRES SCOLAIRES50,90 M€

Ce montant concerne principalement des travaux au titre du premier degré :

- 24,22 M€ pour les crédits localisés ;
- 5,50 M€ pour les travaux de sécurité dans les écoles (cuisines scolaires, incendie, amiante et plomb) ;
- 4,58 M€ pour l'école primaire Truffaut (17) ;
- 2,63 M€ pour la cuisine du groupe scolaire Alésia (14) ;
- 2,10 M€ pour le câblage dans les écoles ;
- 1,20 M€ pour les logements de fonction dans les écoles ;
- 1,00 M€ pour l'école maternelle Tolbiac (13).

S'y ajoutent notamment 3,00 M€ pour le matériel et mobilier du premier degré, 1,42 M€ pour les lycées municipaux et 1,00 M€ pour l'équipement Internet des écoles.

URBANISME 38,64 M€

Les crédits accordés au titre de l'urbanisme (hors compte foncier) incluent principalement :

- 20,16 M€ pour des participations aux équipements publics de la ZAC Clichy Batignolles ;
- 17,65 M€ pour des participations dans diverses ZAC ;
- 0,60 M€ pour les honoraires de notaires.

PROPRETE ET EAU31,74 M€

Ce montant inclut notamment 15,00 M€ pour le remplacement des véhicules de nettoyage, 5,48 M€ pour le lieu d'appel « Pouchet » (17), 4,90 M€ pour le garage Paris Sud-Ouest, 1,30 M€ pour la rénovation des locaux et 1,00 M€ pour la réhabilitation et la féminisation des lieux d'appel.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, EMPLOI ET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR.....29,30 M€

Ce montant inclut 23,00 M€ au titre du CPER La Chapelle portant sur la création du nouveau Campus Condorcet. S'y ajoute notamment 1,63 M€ pour le schéma directeur d'aménagement de l'ESPCI, 1,55 M€ pour les marchés et 1,00 M€ pour des travaux au titre de l'enseignement supérieur.

AFFAIRES CULTURELLES 20,49 M€

Au titre des bibliothèques, il est notamment proposé d'inscrire 5,40 M€ pour les nouvelles acquisitions, 1,69 M€ pour les crédits localisés et 1,25 M€ pour le matériel et mobilier.

Le montant prévu au titre des travaux dans les édifices culturels s'élève à 3,28 M€.

Par ailleurs, 1,93 M€ concernent l'acquisition d'instruments de musique dans les conservatoires et 1,44 M€ l'enseignement artistique (crédits localisés).

2,75 M€ sont proposés pour le théâtre Marigny (8).

ESPACES VERTS ET ENVIRONNEMENT16,23 M€

Ce montant inclut 5,60 M€ de crédits localisés pour l'entretien et l'éclairage des espaces verts, et 1,64 M€ pour la création et l'entretien des aires de jeux.

Par ailleurs, il est notamment prévu :

- 3,00 M€ pour le remplacement des arbres d'alignement ;
- 2,05 M€ pour les travaux dans les cimetières ;
- 1,16 M€ pour les bois (Boulogne et Vincennes) ;
- 1,00 M€ pour l'entretien technique des installations.

PATRIMOINE ET ARCHITECTURE16,05 M€

Ce montant inclut principalement 5,08 M€ pour les travaux dans les mairies, 4,94 M€ pour les ravalements, 4,00 M€ pour les chaudières, 1,20 M€ au titre des bâtiments gérés par la DPA et 0,75 M€ pour la caserne du Quai de Valmy (10).

JEUNESSE ET SPORTS15,43 M€

Les inscriptions concernent principalement les crédits localisés d'entretien des équipements sportifs (11,01 M€) et l'entretien des centres d'animation (1,42 M€). S'y ajoute notamment 1,20 M€ pour les grands équipements sportifs.

FAMILLE ET PETITE ENFANCE11,26 M€

Ce montant inclut notamment une enveloppe de 9,81 M€ pour les travaux de rénovation et d'entretien des crèches.

LOGEMENT ET HABITAT 4,31 M€

Il est principalement prévu de consacrer 1,70 M€ aux travaux dans les immeubles communaux, 1,55 M€ aux démolitions et 0,80 M€ aux travaux dans les immeubles en copropriété.

B/ LES MISSIONS TRANSVERSALES

1/ Analyse du montant total des autorisations de programme nouvelles des missions transversales

Ces missions retracent la politique transversale de la collectivité dans différents domaines.

Les autorisations de programme nouvelles sur les missions transversales pour le projet de budget primitif 2014 s'établissent à **571,57 M€** en dépenses et **57,77 M€** en recettes, selon la ventilation suivante :

Mission	Libelles	AUTORISATIONS DE PROGRAMME NOUVELLES BP 2014	
		Dépenses	Recettes
90001	Etudes	4 750 000	0
90002	Grands projets de rénovation urbaine	24 360 000	0
90003	Action en faveur des personnes handicapées	2 800 000	0
90004	Opérations sous mandat	1 485 000	900 000
90005	Schéma directeur informatique	15 469 400	0
90006	Compte foncier	127 320 000	43 500 000
90007	Avances de trésorerie	0	13 350 000
90010	Subventions d'équipement	392 285 802	0
90011	Avances sur marchés	3 100 000	17 000
TOTAL MISSIONS TRANVERSALES		571 570 202	57 767 000

2/ La répartition par direction des autorisations de programme nouvelles des missions transversales

La répartition des autorisations de programme de projet et de plan par direction est la suivante :

Direction	MISSIONS TRANSVERSALES		
	AP de projet	AP de plan	Total
Affaires culturelles	9 561 750	6 868 052	16 429 802
Affaires scolaires	24 360 000	2 230 000	26 590 000
Développement économique, emploi et enseignement supérieur	0	2 200 000	2 200 000
Espaces verts et environnement	0	500 000	500 000
Familles et petite enfance	0	3 060 000	3 060 000
Jeunesse et sports	0	103 000	103 000
Logement et habitat	0	306 907 000	306 907 000
Patrimoine et architecture	0	585 000	585 000
Propreté et eau	0	150 000	150 000
Politique de la Ville et de l'intégration	0	400 000	400 000
Ressources humaines	0	80 000	80 000
Systèmes et technologies de l'information	5 280 000	10 189 400	15 469 400
Urbanisme	0	128 010 000	128 010 000
Usagers, citoyens et territoires	0	270 000	270 000
Voirie et déplacements	34 600 000	15 216 000	49 816 000
Finances (services communs)	0	21 000 000	21 000 000
TOTAL	73 801 750	497 768 452	571 570 202

Les principales inscriptions proposées concernent :

SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT..... 392,29 M€

DIRECTION	SUBVENTION D'EQUIPEMENT	
	Dépenses	Recettes
Affaires culturelles	14 229 802	0
Affaires scolaires	1 430 000	0
Développement économique, emploi et enseignement supérieur	2 200 000	0
Familles et petite enfance	2 780 000	0
Jeunesse et sports	63 000	0
Logement et habitat	306 007 000	0
Politique de la Ville et de l'intégration	400 000	0
Urbanisme	650 000	0
Voirie et déplacements	46 526 000	0
Finances (services communs)	18 000 000	0
TOTAL	392 285 802	0

Direction du Logement et de l'habitat (306,01 M€)

Il est proposé d'inscrire 287,00 M€ pour les subventions au titre du logement social, 12,01 M€ au titre de l'éradication de l'habitat insalubre (compte foncier logement) et 7,00 M€ au titre du dispositif « Prêt Paris Logement » (aide à l'accession à la propriété).

Direction de la Voirie et des déplacements (46,53 M€)

Le montant prévu inclut 34,60 M€ pour le projet Eob Evangile (convention RFF pour les travaux du pont rail) et 11,93 M€ de provision pour subventions au titre de la voirie.

Direction des Finances (services communs) (18,00 M€)

Les subventions d'équipement inscrites sur ce budget concernent la Préfecture de Police (10,80 M€) et la Brigade des sapeurs-pompiers de Paris (7,20 M€).

Direction des Affaires culturelles (14,23 M€)

Ce montant correspond principalement aux subventions à verser à la Philharmonie (7,26 M€), à l'EP Paris musées (3,42 M€), au titre de la culture (2,00 M€) et au titre du cinéma (1,00 M€).

Direction de la Famille et de la petite enfance (2,78 M€)

Une provision pour subvention d'équipement au titre de la petite enfance de 2,78 M€ doit permettre la participation à la construction ou la restructuration de crèches associatives.

Direction du Développement économique, de l'emploi et de l'enseignement supérieur (2,20 M€)

Ces crédits sont destinés aux établissements de l'enseignement supérieur (ESPCI et EIVP).

Direction des Affaires scolaires (1,43 M€)

Ces crédits correspondent principalement à la subvention pour les écoles d'art (1,40 M€).

COMPTE FONCIER127,32 M€

Ce montant inscrit sur le budget de la DU inclut 75,00 M€ au titre des préemptions pour le logement social, qui complètent les 12,01 M€ de subventions dédiées à l'éradication de l'habitat insalubre inscrits sur le budget de la DLH, ce qui porte l'effort à 87,01 M€.

S'y ajoutent 21,32 M€ au titre de l'enveloppe « Equipements », 15,00 M€ au titre des grandes entreprises, 10,00 M€ au titre de l'opération des Halles et 6,00 M€ au titre de diverses dépenses opérationnelles.

GRANDS PROJETS DE RENOVATION URBAINE.....24,36 M€

Ce montant inscrit sur le budget de la DASCO concerne l'école primaire Chapelle Internationale (18^e) (18,90 M€) et le groupe scolaire Baudricourt (13^e) (5,46 M€).

SCHEMA DIRECTEUR INFORMATIQUE (SDI)15,47 M€

Le Schéma directeur informatique porté par le budget de la DSTI regroupe les efforts de mise à niveau et de développement des systèmes et technologies de l'information (informatique et téléphonie) de la Ville.

Les inscriptions concernent notamment les équipements d'extrémité des directions (5,67 M€), la tierce maintenance applicative (2,30 M€), l'aménagement des rythmes éducatifs (1,50 M€), les réseaux informatiques (1,30 M€), et les applications internes (1,20 M€).

ETUDES.....4,75 M€

DIRECTION	ETUDES	
	Dépenses	Recettes
Affaires culturelles	2 200 000	0
Affaires scolaires	800 000	0
Espaces verts et environnement	200 000	0
Familles et petite enfance	280 000	0
Jeunesse et sports	40 000	0
Propreté et Eau	50 000	0
Urbanisme	40 000	0
Voirie et déplacements	1 140 000	0
TOTAL	4 750 000	0

Les inscriptions concernent principalement le domaine des affaires culturelles (2,20 M€ dont 1,00 M€ au titre des études pour la rénovation du théâtre de la Ville et 1,00 M€ au titre des études pour la rénovation du théâtre du Châtelet), celui de de la voirie et des déplacements (1,14 M€, dont 1,00 M€ de frais d'études et 0,14 M€ de frais d'insertion) ainsi que celui des affaires scolaires (0,80 M€).

ACTION EN FAVEUR DES PERSONNES HANDICAPEES.....2,80 M€

DIRECTION	ACTION EN FAVEUR DES PERSONNES HANDICAPEES	
	Dépenses	Recettes
Espaces verts et environnement	300 000	0
Ressources humaines	80 000	0
Usagers, citoyens et territoires	270 000	0
Voirie et déplacements	2 150 000	0
TOTAL	2 800 000	0

Les inscriptions comprennent notamment 2,15 M€ au titre de l'amélioration de l'accessibilité des voies publiques et des transports (travaux, lignes de bus, PAM).

OPERATIONS SOUS MANDAT 1,49 M€

DIRECTION	OPERATIONS SOUS MANDAT	
	Dépenses	Recettes
Logement et habitat	900 000	900 000
Patrimoine et architecture	585 000	0
TOTAL	1 485 000	900 000

L'inscription de 0,90 M€ sur le budget de la DLH, équilibrée en dépenses et en recettes, correspond aux travaux d'hygiène publique et aux travaux d'office. L'inscription de 0,59 M€ sur le budget de la DPA concerne les travaux à réaliser pour le compte de l'EP Paris musées.

**SOUS-TITRE II – LA SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME
EN COURS**

Le montant des autorisations de programme nettes cumulées après le vote du budget primitif 2014 est prévu à **7 674,00 M€** en dépenses et **3 001,24 M€** en recettes :

	Dépenses	Recettes
Autorisations de programme nettes cumulées après le vote de la DM2 2013	6 486 050 930,90	2 822 516 950,95
Autorisations de programme BP 2014	1 187 951 889,00	178 718 526,00
Total des Autorisations de programme cumulées nettes après le vote du BP 2014	7 674 002 819,90	3 001 235 476,95

Ces montants représentent les autorisations de programme en cours après le vote du BP 2014 nettes des liquidations intervenues au 31 décembre 2012.

Ces montants seront mis à jour en 2014 pour tenir compte des liquidations intervenues au 31 décembre 2013 ainsi que des autorisations de programme terminées ou annulées dans le cadre des opérations de fin d'exercice.

Le tableau ci-après retrace, par mission organique et mission transversale, la situation des autorisations de programme en cours après le vote du budget primitif 2014 :

Missions	Libellés	Stock net après DM2 2013	Total BP 2014	Stock net après BP 2014
01000	Cabinet du Maire	20 582,65	20 000,00	40 582,65
02000	Secrétariat général	20 368 915,59	30 000,00	20 398 915,59
03000	Inspection générale	23 848,29	5 000,00	28 848,29
04000	Secrétariat général du Conseil de Paris	100 409,35	100 000,00	200 409,35
05000	Systèmes et technologies de l'information	6 071 530,99	0,00	6 071 530,99
06000	Information et communication	147 113,08	80 000,00	227 113,08
08000	Prévention et protection	922 484,32	317 000,00	1 239 484,32
09000	Affaires juridiques	290 372,12	15 000,00	305 372,12
10000	Ressources humaines	1 309 374,85	360 000,00	1 669 374,85
12000	Achats	115 000,00	115 000,00	230 000,00
13000	Immobilier, logistique et transports	89 419 166,82	445 000,00	89 864 166,82
14000	Usagers, citoyens et territoires	6 038 859,90	489 750,00	6 528 609,90
15000	Politique de la ville et de l'intégration	509 768,06	80 000,00	589 768,06
21000	Patrimoine et architecture	1 123 844 290,32	16 051 000,00	1 139 895 290,32
23000	Espaces verts et environnement	152 434 652,56	16 231 099,00	168 665 751,56
30000	Familles et petite enfance	291 512 683,25	11 259 450,00	302 772 133,25
34000	Action sociale, enfance et santé	842 358,52	0,00	842 358,52
40000	Affaires culturelles	313 221 215,43	20 488 580,00	333 709 795,43
50000	Finances (services financiers communs)	18 803 117,73	13 000 000,00	31 803 117,73
51000	Finances	622 532,15	114 065 000,00	114 687 532,15
55000	Développement économique, emploi et enseignement supérieur	43 942 099,41	29 300 000,00	73 242 099,41
60000	Urbanisme	230 165 517,43	38 640 000,00	268 805 517,43
61000	Voirie et déplacements	607 638 412,41	252 913 836,00	860 552 248,41
64000	Propreté et eau	152 493 459,11	31 735 230,00	184 228 689,11
65000	Logement et habitat	12 849 385,38	4 315 000,00	17 164 385,38
80000	Affaires scolaires	367 630 925,29	50 898 893,00	418 529 818,29
88000	Jeunesse et sports	387 913 511,68	15 426 849,00	403 340 360,68
MISSIONS ORGANIQUES		3 829 251 586,69	616 381 687,00	4 445 633 273,69
90000	Dons et legs	5 038 269,17	0,00	5 038 269,17
90001	Etudes	20 119 640,52	4 750 000,00	24 869 640,52
90002	Grands projets de rénovation urbaine	151 747 517,89	24 360 000,00	176 107 517,89
90003	Action en faveur des personnes handicapées	9 650 462,10	2 800 000,00	12 450 462,10
90004	Opérations sous mandat	26 010 378,41	1 485 000,00	27 495 378,41
90005	Schéma directeur informatique	56 540 928,07	15 469 400,00	72 010 328,07
90006	Compte foncier	871 099 028,04	127 320 000,00	998 419 028,04
90007	Avances de trésorerie	1 600 000,00	0,00	1 600 000,00
90010	Subventions d'équipement	1 508 379 569,31	392 285 802,00	1 900 665 371,31
90011	Avances sur marchés	6 613 550,70	3 100 000,00	9 713 550,70
MISSIONS TRANSVERSALES		2 656 799 344,21	571 570 202,00	3 228 369 546,21
TOTAL GENERAL		6 486 050 930,90	1 187 951 889,00	7 674 002 819,90

TITRE II – LES CREDITS DE PAIEMENT

Au budget primitif 2014, le montant total des crédits de paiement s'élève à **1 939,91 M€** contre 2 181,97 M€ au budget primitif 2013 (-11,09%).

Les dépenses d'investissement se répartissent entre **1 611,15 M€** de dépenses liées aux opérations réelles et **328,76 M€** de dépenses liées aux opérations d'ordre.

Les recettes d'investissement représentent un montant identique de **1 939,91 M€**, réparti entre **1 167,40 M€** de recettes sur opérations réelles et **772,51 M€** de recettes sur opérations d'ordre.

Le tableau ci-dessous présente la ventilation des crédits de paiement au budget primitif 2014 entre opérations réelles et opérations d'ordre.

CHAPITRES	LIBELLES	DEPENSES	RECETTES
OPERATIONS REELLES		1 611 150 935	1 167 395 786
	<i>dont emprunt (court et long terme)</i>	<i>296 622 071</i>	<i>548 796 920</i>
	<i>opération exceptionnelle Porte de Versailles</i>	<i>114 000 000</i>	<i>114 000 000</i>
	<i>hors emprunt (court et long terme)</i>	<i>1 200 528 864</i>	<i>504 598 866</i>
Crédits d'équipement		1 273 512 938	746 324 947
204	Subventions d'équipement versées	351 450 357	0
Crédits d'équipement hors subventions versées		922 062 581	746 324 947
<i>dont 13</i>	<i>Subventions d'investissement</i>	<i>0</i>	<i>190 008 902</i>
16	Emprunts et dettes assimilées	0	548 796 920
20	Immobilisations incorporelles	14 421 906	0
21	Immobilisations corporelles	293 179 626	0
23	Immobilisations en cours	614 461 049	7 519 125
Opérations financières		323 664 176	418 877 712
10	Dotations, fonds divers et réserves	10 000	162 497 249
13	Subventions d'investissement	20 000	0
16	Emprunts et dettes assimilées	298 894 176	50 000
26	Participations et créances rattachées à des participations	750 000	0
27	Autres immobilisations financières	22 490 000	114 830 463
020	Dépenses imprévues	1 500 000	0
024	Produit des cessions d'immobilisations	0	141 500 000
Opérations pour compte de tiers		13 973 821	2 193 127
45	Opérations pour comptes de tiers	13 973 821	2 193 127
OPERATIONS D'ORDRE		328 757 808	772 512 957
040	Transferts entre sections	3 460 000	330 173 603
041	Opérations patrimoniales	325 297 808	325 297 808
021	Virement section de fonctionnement	0	117 041 546
TOTAL GENERAL		1 939 908 743	1 939 908 743

Il ressort des grandes masses budgétaires de la section de règlement 2014 de la Ville un besoin de financement de **565,84 M€**, qui se décompose de la façon suivante :

BESOIN DE FINANCEMENT	
OPERATIONS REELLES <i>hors autorisation d'emprunt</i>	892 552 069
<i>dont mouvements non financiers</i>	<i>987 765 605</i>
<i>mouvements financiers</i>	<i>-95 213 536</i>
OPERATIONS D'ORDRE <i>hors virement de la section de fonctionnement</i>	-326 713 603
TOTAL	565 838 466

Ce besoin de financement est couvert par le virement de la section de fonctionnement ainsi que par l'autorisation d'emprunt, selon les proportions suivantes :

MOYENS DE FINANCEMENT	
VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	117 041 546
AUTORISATION D'EMPRUNT	448 796 920
TOTAL	565 838 466

L'autorisation d'emprunt consolidée pour la collectivité parisienne s'élève ainsi à **480,03 M€** dont :

- **31,23 M€** pour le Département ;
- **448,80 M€** pour la Ville.

A/ LES OPERATIONS REELLES

1/ Analyse globale de l'évolution des crédits de paiement en 2014

Le tableau ci-dessous retrace l'évolution des crédits de paiement réels par direction gestionnaire entre le BP 2013 et le projet de BP 2014.

Direction	DEPENSES REELLES			RECETTES REELLES		
	BP 2013	Projet 2014	Evolution	BP 2013	Projet 2014	Evolution
DA	0	115 000		0	0	
CAB	20 000	20 000	0,00%	0	0	
SG	3 295 340	1 727 340	-47,58%	0	0	
IG	10 000	5 000	-50,00%	0	0	
SGCP	75 000	100 000	33,33%	0	0	
DSTI	27 596 180	20 624 970	-25,26%	0	380 000	
DAC	67 299 102	70 074 564	4,12%	5 690 624	12 549 068	120,52%
DAJ	40 000	40 000	0,00%	0	0	
DASCO	104 673 085	85 488 777	-18,33%	0	500 000	
DASES	8 600	205 000	2283,72%	0	0	
DDEEES	21 465 000	10 858 750	-49,41%	35 520 000	560 000	-98,42%
DEVE	51 600 000	44 000 142	-14,73%	385 000	909 000	
DF	65 000	114 065 000		0	114 000 000	
DFPE	65 596 326	50 520 000	-22,98%	0	3 925 200	
DICOM	110 000	60 000	-45,45%	0	0	
DILT	28 328 427	25 744 524	-9,12%	0	0	
DJS	145 118 778	73 840 910	-49,12%	0	1 190 000	
DLH	318 965 000	282 222 000	-11,52%	2 550 000	1 550 000	-39,22%
DPA	152 637 136	177 426 177	16,24%	2 487 345	2 773 127	11,49%
DPE	25 345 910	24 560 202	-3,10%	1 175 000	957 000	
DPP	240 000	317 000	32,08%	0	0	
DPVI	479 000	540 000	12,73%	0	0	
DRH	1 100 000	650 000	-40,91%	0	0	
DU	190 400 000	159 210 000	-16,38%	206 850 000	253 210 000	22,41%
DUCT	2 576 980	2 334 784	-9,40%	0	0	
DVD	227 145 400	136 858 724	-39,75%	9 654 413	36 092 816	273,85%
FIN	461 300 713	329 542 071	-28,56%	1 201 429 555	738 799 575	-38,51%
TOTAL	1 895 490 977	1 611 150 935	-15,00%	1 465 741 937	1 167 395 786	-20,35%

Les crédits de paiement réels proposés pour le budget primitif 2014 s'élèvent à **1 611,15 M€** contre 1 895,49 M€ en 2013 (-15,00 %).

De manière consolidée, hors opérations équilibrées et opérations afférentes à la trésorerie et à l'emprunt (en dépenses, 410,62 M€ sur le budget de la Ville ; en recettes, 662,80 M€ sur le budget de la Ville et 31,23 M€ sur le budget du Département), ils s'établissent en 2014 pour la collectivité parisienne à **1 409,88 M€** en dépenses et **639,32 M€** en recettes, soit :

- 209,35 M€ en dépenses et 134,72 M€ en recettes pour le Département ;
- 1 200,53 M€ en dépenses et 504,60 M€ en recettes par la Ville.

Ils sont constitués en majorité par les prévisions de mandatement des opérations de construction et de restructuration d'équipements publics, l'amélioration et la valorisation du patrimoine existant, le versement des subventions d'équipement, ainsi que de l'acquisition de biens amortissables.

2/ Analyse détaillée des dépenses et des recettes

Le tableau ci-après présente la répartition des dépenses réelles d'investissement proposées pour le budget primitif 2014 de la Ville.

Dir.	DEPENSES REELLES					RECETTES REELLES	
	Crédits équipement	Dont subventions équipement	Compte de tiers	Mouvements financiers	Total dépenses réelles	Total recettes réelles	Dont recettes équipement
DA	115 000	0	0	0	115 000	0	0
CAB	20 000	0	0	0	20 000	0	0
SG	1 727 340	0	0	0	1 727 340	0	0
IG	5 000	0	0	0	5 000	0	0
SGCP	100 000	0	0	0	100 000	0	0
DSTI	20 624 970	100 555	0	0	20 624 970	380 000	380 000
DAC	70 074 564	13 854 802	0	0	70 074 564	12 549 068	2 874 011
DAJ	40 000	0	0	0	40 000	0	0
DASCO	72 759 649	1 430 000	11 063 650	1 665 478	85 488 777	500 000	500 000
DASES	205 000	0	0	0	205 000	0	0
DDEEES	10 858 750	2 400 000	0	0	10 858 750	560 000	0
DEVE	44 000 142	0	0	0	44 000 142	909 000	909 000
DF	114 065 000	0	0	0	114 065 000	114 000 000	114 000 000
DFPE	50 385 600	4 350 000	134 400	0	50 520 000	3 925 200	3 925 200
DICOM	60 000	0	0	0	60 000	0	0
DILT	25 744 524	0	0	0	25 744 524	0	0
DJS	73 408 266	63 000	432 644	0	73 840 910	1 190 000	1 190 000
DLH	281 272 000	277 007 000	900 000	50 000	282 222 000	1 550 000	0
DPA	176 353 050	12 000 000	1 073 127	0	177 426 177	2 773 127	1 700 000
DPE	24 560 202	0	0	0	24 560 202	957 000	957 000
DPP	317 000	0	0	0	317 000	0	0
DPVI	540 000	400 000	0	0	540 000	0	0
DRH	650 000	220 000	0	0	650 000	0	0
DU	137 850 000	325 000	170 000	21 190 000	159 210 000	253 210 000	100 000
DUCT	2 180 784	0	0	154 000	2 334 784	0	0
DVD	136 178 724	19 800 000	200 000	480 000	136 858 724	36 092 816	35 992 816
FIN	29 417 373	19 500 000	0	300 124 698	329 542 071	738 799 575	583 796 920
TOTAL	1 273 512 938	351 450 357	13 973 821	323 664 176	1 611 150 935	1 167 395 786	746 324 947

a- Les crédits d'équipement

En dépenses

Ces crédits correspondent aux études menées dans le cadre des opérations d'investissement, à l'acquisition de matériel et mobilier, et aux travaux de construction et de restructuration d'équipements publics.

Les crédits de paiement proposés pour 2014 s'élèvent à **1 273,51 M€** dont 351,45 M€ de subventions d'équipement. Les inscriptions les plus significatives concernent :

DIRECTION DU LOGEMENT ET DE L'HABITAT..... 281,27 M€

Ce montant inclut notamment 258,00 M€ de subventions au titre du logement social, 12,01 M€ au titre de l'éradication de l'habitat insalubre et 7,00 M€ au titre du dispositif « Prêt Paris Logement » (aide à l'accession à la propriété).

DIRECTION DU PATRIMOINE ET DE L'ARCHITECTURE 176,35 M€

Ce montant inclut 160,00 M€ pour le réaménagement des Halles (dont 12,00 M€ sous forme de subvention). S'y ajoutent notamment 4,73 M€ au titre des bâtiments gérés par la DPA, 4,62 M€ de travaux dans les mairies et à l'Hôtel de Ville, 4,00 M€ pour l'entretien du parc des chaufferies de la Ville et 1,80 M€ au titre des ravalements.

DIRECTION DE L'URBANISME..... 137,85 M€

Ces crédits doivent notamment permettre de poursuivre la politique d'acquisition liée aux objectifs de programmation de logements sociaux (75,00 M€) et aux créations d'équipements publics (21,32 M€).

Par ailleurs, il est proposé d'inscrire 20,16 M€ pour les emprises publiques de Clichy Batignolles, 17,65 M€ pour diverses acquisitions dans les ZAC, 6,00 M€ pour diverses dépenses opérationnelles ainsi que 5,00 M€ pour l'acquisition de grandes emprises, ces montants se répartissant entre crédits d'équipement et opérations financières selon les montages comptables retenus.

10,00 M€ sont prévus pour le compte foncier des Halles.

DIRECTION DE LA VOIRIE ET DES DEPLACEMENTS 136,18 M€

En matière de transports, sont inscrits 18,89 M€ au titre de l'extension du tramway T3, dont 2,59 M€ sous forme de subvention d'équipement. Ce montant inclut 8,30 M€ au titre du projet d'extension du T3 vers la Porte d'Asnières. On peut également citer la Gare Eole Evangile (10,90 M€) sous forme de subvention et les aménagements pour le bus (dont le Mobilien) (3,01 M€).

S'y ajoutent notamment :

- 29,60 M€ pour les opérations d'aménagement urbain et de sécurité (dont 4,77 M€ pour Saussure et 3,45 M€ pour Broussais) ;
- 16,23 M€ de subventions d'équipement au titre de la voirie, dont 0,80 M€ au titre de l'aide à l'acquisition de vélos et cycles électriques ;
- 10,20 M€ pour l'éclairage et le marché de performance énergétique ;
- 9,75 M€ pour les ponts, les tunnels routiers et les ouvrages d'art ;
- 6,00 M€ pour les canaux ;
- 5,83 M€ pour Clichy Batignolles (rue Cardinet) (17°) ;
- 4,67 M€ pour les berges de la Seine ;
- 3,50 M€ pour l'aménagement de stations pour le dispositif Autolib' ;
- 3,00 M€ pour l'installation de bornes de recharge pour les véhicules électriques ;
- 2,80 M€ pour l'entretien et l'exploitation du boulevard périphérique ;
- 2,38 M€ pour la forêt linéaire de la ZAC Claude Benard (19°) ;
- 2,30 M€ pour le stationnement payant ;
- 1,50 M€ pour les abords de la Philharmonie (19°) ;
- 1,50 M€ pour les voies et les abords du stade Jean Bouin (16°).

DIRECTION DES FINANCES..... 114,07 M€

Ce montant correspond pour 114,00 M€ au renouvellement de la concession pour les travaux du parc des expositions de la Porte de Versailles. Il s'agit d'une opération exceptionnelle strictement équilibrée en dépenses et en recettes.

DIRECTION DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS73,41 M€

Ce montant inclut 58,92 M€ au titre du sport, dont notamment :

- 9,62 M€ au titre des crédits localisés ;
- 6,22 M€ pour le centre sportif du Carreau du Temple(3°) ;
- 5,84 M€ pour l'extension de Roland Garros (16°) ;
- 4,04 M€ pour le gymnase de la ZAC Mac Donald (19°) ;
- 3,58 M€ pour la piscine G. Hermant (19°) ;
- 2,70 M€ pour le centre sportif Beaujon (8°) ;
- 1,77 M€ pour la piscine Murlond (15°) ;
- 1,00 M€ pour la piscine de la Butte aux Cailles (13°).

S'y ajoutent 14,49 M€ au titre de la jeunesse dont 4,32 M€ pour le centre d'animation et le gymnase de la Tour des Dames (9°), 2,19 M€ pour l'auberge de jeunesse Pajol (18°), 2,10 M€ pour le centre d'animation Buzenval (20°), 1,30 M€ au titre du centre d'animation Daviel (13°) et 1,12 M€ pour l'espace jeunes Saint Blaise (20°).

DIRECTION DES AFFAIRES SCOLAIRES..... 72,76 M€

Ces crédits concernent des travaux dans le premier degré pour 63,16 M€, dont notamment :

- 19,50 M€ au titre des crédits localisés ;
- 8,50 M€ au titre des écoles maternelle et primaire de la rue Binet (18°) ;
- 4,51 M€ pour le groupe scolaire Olivier de Serres (15°) ;
- 4,06 M€ pour l'école rue Dombasle (15°) ;

- 3,56 M€ pour l'école primaire Monceau (8) ;
- 3,16 M€ pour l'école primaire de la ZAC Cardinet Chalabre (17^e) ;
- 3,05 M€ pour l'école primaire de la ZAC Clichy Batignolles (17^e) ;
- 2,70 M€ pour l'école maternelle Masséna (13^e) ;
- 2,51 M€ pour le groupe scolaire Maurice d'Ocagne (14^e) ;
- 2,51 M€ pour le groupe scolaire avenue d'Ivry (13^e) ;
- 1,72 M€ pour l'école élémentaire Lacroix (20^e) ;
- 1,65 M€ pour le groupe élémentaire Torcy (18^e) ;
- 1,32 M€ pour l'école maternelle de la ZAC Clichy Batignolles (17^e).

S'y ajoutent principalement 5,91 M€ au titre des études, du matériel et du mobilier (y compris informatique et périscolaire) et des études, ainsi que 2,50 M€ pour les écoles d'art.

DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES 70,07 M€

Ce montant inclut 16,16 M€ au titre des bibliothèques. On peut citer principalement 6,57 M€ pour la bibliothèque Saint Lazare (10^e), 5,00 M€ pour les acquisitions nouvelles, 1,95 M€ pour l'acquisition de matériel et mobilier, et 1,49 M€ au titre des crédits localisés.

S'y ajoutent 14,82 M€ au titre des conservatoires et de l'enseignement artistique, dont 4,99 M€ pour le conservatoire de la rue de Charolaïs (12^e), 4,10 M€ pour celui du boulevard Blanqui (13^e), et 3,49 M€ pour celui du boulevard de Reims (17^e). S'y ajoutent notamment 1,42 M€ pour l'acquisition d'instruments de musique

Par ailleurs, il est prévu 8,81 M€ au titre des édifices culturels. Ce montant inclut notamment 3,16 M€ au titre des travaux urgents et de sécurisation, et 2,03 M€ pour Saint Germain de Charonne (20^e).

Il est également proposé l'inscription de 7,26 M€ pour la Philharmonie de Paris, de 4,36 M€ pour l'Institut des cultures d'Islam, de 1,85 M€ pour les subventions au titre de la culture et du patrimoine culturel et 1,00 M€ pour les subventions au titre du cinéma.

Au titre des théâtres et salles de spectacles, il est prévu un montant de 4,37 M€ dont 0,90 M€ pour le théâtre Marigny et 0,65 M€ pour la Gaîté lyrique.

Au titre des musées, 3,94 M€ sont inscrits directement sur le budget municipal. Il s'agit principalement de la mise en sécurité des musées (1,60 M€) et du mécénat pour le musée Bourdelle (1,21 M€). A ces montants s'ajoutent 3,72 M€ de subventions versées à l'EP Paris musées, et 0,78 M€ pour l'acquisition d'œuvres d'art par l'EP Paris musées.

DIRECTION DE LA FAMILLE ET DE LA PETITE ENFANCE..... 50,39 M€

Ces crédits sont principalement destinés à la construction ou à la restructuration des établissements de la petite enfance, notamment les crèches collectives et haltes garderies. Ils incluent 7,70 M€ au titre des crédits localisés et 4,35 M€ au titre des crèches associatives (subventions).

DIRECTION DES ESPACES VERTS ET DE L'ENVIRONNEMENT 44,00 M€

Ces crédits sont affectés principalement à l'aménagement ou l'extension de parcs et jardins, dont :

- 5,82 M€ pour le parc de Clichy Batignolles (17°) ;
- 3,00 M€ pour les aires d'accueil des gens du voyage;
- 2,67 M€ pour les bois de Vincennes et Boulogne (y compris l'hippodrome d'Auteuil) ;
- 2,54 M€ pour le parc des Buttes Chaumont (19°) ;
- 1,97 M€ pour l'aménagement de la petite ceinture (15°) ;
- 1,33 M€ dans le cadre du GPRU Claude Bernard (19°) ;
- 1,30 M€ pour la rue des Poissonniers (18°) ;
- 1,17 M€ pour la ZAC gare de Rungis (13°) ;
- 1,14 M€ pour l'extension du parc André Citroën (15°) ;
- 1,00 M€ pour le déménagement des serres d'Auteuil (16°).

S'y ajoutent notamment 5,20 M€ pour l'entretien des espaces verts et des aires de jeux, 3,00 M€ pour le remplacement des arbres d'alignement, 2,99 M€ pour les cimetières, 2,95 M€ pour les travaux dans les locaux sociaux et 1,00 M€ pour l'entretien technique des installations.

DIRECTION DE L'IMMOBILIER, DE LA LOGISTIQUE ET DES TRANSPORTS 25,74 M€

Ces crédits sont destinés notamment au déménagement des directions du pôle espace public (12,94 M€), aux travaux dans les garages Pouchet et Saint Ouen (6,00 M€) et à la réalisation du Schéma directeur des implantations administratives (4,31 M€).

DIRECTION DE LA PROPETE ET DE L'EAU 24,56 M€

Les inscriptions proposées concernent principalement l'achat et l'entretien de véhicules de collecte et de nettoyage (9,12 M€), la mise en œuvre de la collecte pneumatique dans le cadre de la ZAC Clichy Batignolles (17°) (4,20 M€), la rénovation des lieux d'appel (2,27 M€ dont 1,27 M€ pour Mac Donald – 19°), la réhabilitation des garages (2,24 M€), le centre de valorisation et d'apport des encombrants (CVAE) à Pantin (1,89 M€), et le matériel et l'outillage (notamment les corbeilles) (1,29 M€).

DIRECTION DES SYSTEMES ET TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION 20,62 M€

Ces crédits doivent permettre d'assurer la maintenance et la modernisation des systèmes informatiques et réseaux téléphoniques de la collectivité dans le cadre du Schéma directeur informatique.

**DIRECTION DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, DE L'EMPLOI,
ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR 10,86 M€**

Ce montant inclut 4,07 M€ au titre de l'ESPCI et de l'EPSAA, 2,81 M€ pour divers travaux dans l'enseignement supérieur (notamment, 0,60 M€ pour la Sorbonne), 1,59 M€ au titre des marchés, 0,60 M€ pour l'Institut des études avancées et 0,51 M€ pour les maisons des initiatives étudiantes.

DIRECTION DES USAGERS, DES CITOYENS ET DES TERRITOIRES 2,18 M€

Ce montant inclut notamment 1,56 M€ au titre du Patronage Laïque.

SECRETARIAT GENERAL 1,73 M€

Il s'agit principalement des travaux du cinéma Le Louxor (1,50 M€).

Pour mémoire, au total sur le budget de la Ville, les subventions d'équipement s'établissent à **351,45 M€** selon la ventilation suivante :

Subventions d'équipements versées au titre	Montant
des affaires scolaires	1 430 000
des systèmes et technologies de l'information	100 555
de la petite enfance	4 350 000
de la culture	13 854 802
du développement économique, de l'emploi et de l'enseignement supérieur	2 400 000
de la politique de la Ville	400 000
de l'urbanisme	325 000
de la voirie	19 800 000
du logement	277 007 000
de la jeunesse et du sport	63 000
des ressources humaines	220 000
des finances	1 500 000
du patrimoine et de l'architecture	12 000 000
à la Préfecture de Police	18 000 000
TOTAL	351 450 357

En recettes

Les recettes d'équipement proposées s'élèvent à **746,32 M€**. Les principales inscriptions concernent :

DIRECTION DES FINANCES (SERVICES COMMUNS) 583,80 M€

Ce montant inclut :

- 448,80 M€ d'autorisation d'emprunt ;
- 100,00 M€ équilibrés par des dépenses financières et nécessaires dans le cadre de produits de type « crédits revolving » ;
- 35,00 M€ au titre des amendes de police.

DIRECTION DES FINANCES.....114,00 M€

Ce montant correspond au renouvellement de la concession pour les travaux du Parc des expositions de la Porte de Versailles. Il s'agit d'une opération exceptionnelle strictement équilibrée en dépenses et en recettes.

DIRECTION DE LA VOIRIE ET DES DEPLACEMENTS 35,99 M€

Il est proposé d'inscrire 31,43 M€ de subventions de la Région et du STIF au titre de divers projets, dont le tramway. S'y ajoutent 3,56 M€ au titre des remboursements d'avance, notamment concernant les travaux sur les berges de Seine.

DIRECTION DES FAMILLES ET DE LA PETITE ENFANCE..... 3,93 M€

Les recettes prévues sont des subventions de la CAF pour les travaux dans des équipements de petite enfance.

DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES 2,87 M€

Les recettes prévues sont des co-financements de la Région et permettront de financer notamment la restauration des églises Saint Germain de Charonne (20^e) et Notre-Dame de l'Assomption (16^e).

DIRECTION DU PATRIMOINE ET DE L'ARCHITECTURE 1,70 M€

Il s'agit pour 1,20 M€ des cofinancements attendus au titre de l'opération Pajol (18^e) et pour 0,50 M€ de remboursements d'avances.

b- Les opérations pour compte de tiers

Les opérations pour compte de tiers se subdivisent en trois catégories :

Chapitre 45	Dépenses	Recettes
Travaux effectués d'office pour le compte de tiers	1 020 000	1 020 000
Opérations d'investissement sous mandat	12 953 821	1 173 127
TOTAL	13 973 821	2 193 127

Ces opérations sont équilibrées en dépenses et en recettes dès que les travaux sont terminés.

Les travaux effectués d'office pour le compte de tiers se rattachent principalement aux missions de la Direction du Logement et de l'habitat en matière de salubrité publique.

Les opérations sous mandat retracent, mandat par mandat, les dépenses avancées par la Ville en 2014 dans le cadre de conventions délibérées par le Conseil de Paris, et les remboursements recouverts en contrepartie. L'inscription proposée en dépenses concerne à titre principal l'opération Macdonald.

c- Les opérations financières

La répartition des inscriptions proposées en dépenses et en recettes est présentée dans le tableau suivant :

Chapitres	Libellés	Dépenses	Recettes
10	Dotations, fonds divers et réserves	10 000	162 497 249
13	Subventions d'investissement	20 000	0
16	Emprunts et dettes assimilées	298 894 176	50 000
26	Participations et créances rattachées à des participations	750 000	0
27	Autres immobilisations financières	22 490 000	114 830 463
020	Dépenses imprévues	1 500 000	0
024	Produit des cessions d'immobilisations	0	141 500 000
TOTAL		323 664 176	418 877 712

En dépenses

Les inscriptions les plus significatives sont :

- 298,39 M€ au titre des emprunts et dettes assimilées qui correspondent principalement aux inscriptions équilibrées (par des recettes d'équipement) nécessaires dans le cadre de produits de type « crédits revolving » (100,00 M€) et au remboursement de l'annuité de la dette (196,62 M€) ;
- 22,49 M€ au titre des autres immobilisations financières qui retracent les avances et acomptes versés dans le cadre de diverses conventions d'aménagement ;

- 0,75 M€ au titre des participations et créances rattachées à des participations qui recouvrent des prises de participations en capital dans des SEM.

En recettes

Il est notamment proposé d'inscrire :

- 190,00 M€ au titre des cessions immobilières du compte foncier (141,50 M€ en chapitre 024 et 48,50 M€ en chapitre 27) ;
- 162,50 M€ de dotations, fonds divers et réserves, dont
 - o 155,00 M€ au titre du FCTVA,
 - o 5,80 M€ au titre de la taxe locale d'équipement et de la taxe municipale d'aménagement,
 - o 1,70 M€ au titre des dons et legs ;
- 66,33 M€ au titre des autres immobilisations financières, dont
 - o 45,00 M€ au titre des Halles,
 - o 13,35 M€ au titre du remboursement d'avances précédemment consenties à des SEM,
 - o 7,98 M€ au titre du transfert des droits à récupération de la TVA dans le cadre de la DSP relative à la Gaîté lyrique.

B / LES OPERATIONS D'ORDRE

L'instruction budgétaire et comptable M14 retrace trois types d'opérations d'ordre : le virement de la section de fonctionnement, les opérations d'ordre de transferts entre les sections de fonctionnement et d'investissement et les opérations patrimoniales (à l'intérieur de la section d'investissement).

Les mouvements d'ordre prévus en 2014 sont retracés dans le tableau suivant :

Chapitres	Libellés	Dépenses	Recettes
021	Virement de la section de fonctionnement	0	117 041 546
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	3 460 000	330 173 603
041	Opérations patrimoniales	325 297 808	325 297 808
TOTAL		328 757 808	772 512 957

a- Virement de la section de fonctionnement

L'autofinancement complémentaire s'élève à 117,04 M€.

b- Opérations d'ordre de transferts entre sections

Les inscriptions proposées de 3,46 M€ en dépenses correspondent pour 3,00 M€ au transfert en section d'investissement des travaux en régie effectués en section de fonctionnement et pour 0,46 M€ à la reprise en fonctionnement de subventions d'équipement transférables.

Les 330,17 M€ en recettes correspondent à l'amortissement de subventions (186,30 M€) et de biens renouvelables (136,80 M€) ainsi qu'à la constitution de provisions pour risques et charges (6,00 M€) et au transfert des primes de remboursement des obligations (1,07 M€).

c- Opérations patrimoniales

Les mouvements équilibrés à l'intérieur de la section correspondent principalement à :

- 300,00 M€ au titre des opérations d'ordre nécessaires pour l'intégration au patrimoine municipal des investissements réalisés dans le cadre du mandat afférent aux Halles ;
- 11,20 M€ pour la réintégration des frais d'études et d'insertion au coût des travaux ;
- 7,98 M€ pour permettre la passation des écritures préalables au transfert des droits à récupération de la TVA dans le cadre de la DSP relative à la Gaîté lyrique ;
- 4,12 M€ au titre des écritures liées à l'emprunt ;
- 2,00 M€ au titre du traitement comptable des dons et legs.

2^{EME} PARTIE – LE FONCTIONNEMENT

Le budget primitif de fonctionnement de la Ville pour l'exercice 2014 est arrêté à 5 660,64 M€, en dépenses et en recettes.

Les grandes masses sont les suivantes :

En recettes :

• La fiscalité	3 138,26 M€
• Les dotations et participations.....	1 373,72 M€
• Les produits d'exploitation	954,42 M€
• Les produits financiers	16,48 M€
• Les produits exceptionnels.....	160,03 M€
• Les atténuations de charges.....	17,73 M€
.....	5 660,64 M€

En dépenses :

• Les charges de personnel	1 988,58 M€
• Le fonctionnement des services	1 015,54 M€
• Les charges financières	126,62 M€
• Les prélèvements sur ressources	447,22 M€
• Les participations à d'autres budgets	1 506,91 M€
• Les charges exceptionnelles.....	181,65 M€
• Les atténuations de produits.....	390,13 M€
• Les dépenses imprévues	4,00 M€
.....	5 660,64 M€

1 - LES RECETTES

Les inscriptions prévues en recettes de fonctionnement pour le budget primitif de la Ville sont récapitulées dans le tableau ci-après :

LIBELLE	BP 2013	BP 2014	% / BP 2013
FISCALITE	3 058 550 888	3 138 258 557	2,61%
DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 441 355 695	1 373 722 269	-4,69%
Concours de l'Etat	1 289 791 517	1 191 456 020	-7,62%
Autres participations	151 564 178	182 266 249	20,26%
PRODUITS D'EXPLOITATION	883 273 561	954 416 815	8,05%
PRODUITS FINANCIERS	5 089 440	16 483 150	223,87%
PRODUITS EXCEPTIONNELS	5 890 500	160 027 181	
<i>dont produits exceptionnels équilibrés en dépenses - Porte de Versailles</i>	0	148 500 000	
ATTENUATION DE CHARGES	20 080 000	17 730 000	-11,70%
TOTAL	5 414 240 084	5 660 637 972	4,55%

Le montant de recettes prévu en 2014 est porté à 5 660,64 M€, contre 5 414,24 M€ au BP 2013, et est ainsi en augmentation de 4,55 %.

A/ La fiscalité

Les recettes fiscales prévues pour le budget primitif 2014 s'élèvent à 3 138,26 M€ contre 3 058,55 M€ au budget primitif de 2013, soit une augmentation de 2,61 %.

Ce montant se répartit de la façon suivante :

LIBELLE	BP 2013	BP 2014	% / BP 2013
Impôts directs locaux	2 530 760 888	2 555 019 997	0,96%
Taxe de balayage	104 000 000	104 000 000	0,00%
Impôts indirects locaux	423 790 000	479 238 560	13,08%
TOTAL	3 058 550 888	3 138 258 557	2,61%

1 – Les impôts directs locaux et taxes assimilées

Les impôts directs locaux et assimilés regroupent :

- la taxe d'habitation (TH) ;
- les taxes foncières sur les propriétés bâties (TFPB) et non bâties (TFPNB) ;
- la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) ;
- les impositions créées en 2011 à la suite de la suppression de la taxe professionnelle (TP) : la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), la cotisation foncière des entreprises (CFE), ainsi que la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) et les impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux (IFER).

La Ville vote le taux s'appliquant aux bases de TH, TFPB, TFPNB et TEOM et de CFE. Les autres taux sont décidés au niveau national. Ces taux seront inchangés en 2014.

Le produit attendu de la fiscalité directe locale pour la Ville s'élève à 2 555,02 M€ (+ 0,96 %). Cette croissance résulte de deux mouvements :

- les hypothèses retenues d'une part sur l'évolution nominale des bases de fiscalité directe locale que devrait voter le Parlement dans le cadre du projet de loi de finances pour 2014 (0,9 %), et d'autre part sur l'évolution physique des bases ;
- le produit de CVAE municipale prévue au budget primitif 2014 diminue de 3,9 % par rapport au budget primitif 2013 (426,00 M€ inscrits au BP 2014 contre 443,22 M€ au BP 2013). En effet, d'après les informations obtenues à ce stade auprès des services de l'Etat, le produit consolidé de la CVAE (Ville et Département) sera inférieur de 217 M€ par rapport à la recette perçue en 2013.

La TF, la TEOM et la TH devraient croître en 2014 sous l'effet conjugué de la revalorisation forfaitaire des bases (0,9 %) et de leur progression physique (+ 0,4 % pour la TFPB, la TEOM et la TH).

Le produit de CFE devrait progresser avec une hypothèse d'évolution physique de ses bases de 1,5 % et de 0,9 % de revalorisation nominale par rapport au produit perçu en 2013, atteignant 304,49 M€ en 2014 contre 291,60 M€ en 2013.

L'évolution de la recette de TFNB est ajustée au niveau du produit notifié et constaté en 2013.

Le montant des recettes attendues au titre des IFR et de la TASC, respectivement en hausse de 4,93 % et de 4,14 % par rapport au budget primitif précédent, correspond au produit constaté au cours de l'exécution 2013 pour la TASC et au produit attendu en 2013 réévalué de 1,8 % pour les IFR.

Le produit total attendu se décompose par impôt de la manière suivante :

LIBELLE	BP 2013	BP 2014	% / BP 2013
Taxe d'habitation	712 127 823	726 025 200	1,95%
Taxe sur le foncier bâti	597 323 777	606 456 636	1,53%
Taxe sur le foncier non bâti	2 444 616	1 990 400	-18,58%
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	291 597 597	304 488 520	4,42%
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)	443 221 096	426 000 000	-3,89%
Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER)	7 034 605	7 381 585	4,93%
Taxe sur les surfaces commerciales (TASC)	14 979 433	15 599 374	4,14%
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	444 531 941	450 338 282	1,31%
Rôles supplémentaires	17 500 000	16 740 000	-4,34%
TOTAL	2 530 760 888	2 555 019 997	0,96%

S'y ajoute le produit attendu de la taxe de balayage, à 104,00 M€, soit la reconduction du montant inscrit au BP 2013.

2 – Les impôts indirects locaux

Les recettes inscrites en 2014 pour l'ensemble des impôts indirects locaux s'élèvent à 479,24 M€ contre 423,79 M€ en 2013, soit une augmentation de 13,08 % :

LIBELLE	BP 2013	BP 2014	% / BP 2013
Droits de place	220 000	212 420	-3,45%
Droits de stationnement	80 000 000	80 000 000	0,00%
Taxe sur l'électricité	49 450 000	49 450 000	0,00%
Taxe de séjour	39 000 000	40 490 000	3,82%
Impôts sur les spectacles	20 000 000	20 000 000	0,00%
Taxe funéraire	270 000	270 000	0,00%
Affiches, réclames, enseignes	9 100 000	8 190 000	-10,00%
Taxes afférentes aux droits de mutation (TADE) ou à la taxe de publicité foncière	225 000 000	279 816 000	24,36%
Autres reversements	700 000	734 140	4,88%
Autres taxes	50 000	76 000	52,00%
TOTAL	423 790 000	479 238 560	13,08%

L'inscription de 80,00 M€ au BP 2013 au titre des **droits de stationnement** est reconduite en 2014.

L'inscription proposée pour la **taxe sur l'électricité** est de 49,45 M€, stable par rapport au BP 2013.

Le produit de la **taxe de séjour** est estimé à 40,49 M€ (+ 3,82 % par rapport au BP 2013), compte tenu des effets de la réforme de la classification hôtelière.

L'inscription 2013 au titre de l'**impôt sur les spectacles**, taxe qui s'applique principalement aux réunions sportives et aux cercles et maisons de jeux, est reconduite en 2014, à 20,00 M€.

L'inscription au titre de la **taxe sur la publicité (publicités et enseignes)** est de 8,19 M€, en diminution de 10,00 % par rapport au BP 2013. Cette baisse s'explique par un élargissement du nombre d'enseignes exonérées, suite à une modification législative.

L'inscription budgétaire pour 2014 de la **taxe additionnelle aux droits d'enregistrement (TADE)**, part municipale de la fiscalité immobilière (la part départementale correspondant aux droits de mutation à titre onéreux DMTO), est de 279,82 M€.

Les recettes attendues consolidées (Ville et Département) de la fiscalité immobilière sont de 1 068,00 M€ en 2014. A la demande de la Direction Régionale des Finances Publiques (DRFIP), la régularisation du retard de titrages de deux mois de recettes de fiscalité immobilière devra être effectuée en 2014. Les ressources immobilières enregistrées pour une année n correspondaient aux ressources perçues de novembre n-1 à octobre n : il sera donc mis fin à ce décalage en 2014. Par ailleurs, l'exonération fiscale des plus-values sur les ventes

de résidence secondaires entre septembre 2013 et août 2014 et la hausse du nombre de transactions ces derniers mois par rapport à 2012 devraient avoir un effet positif sur nos encaissements 2014.

B/ Les dotations et participations

1 - Les concours de l'État

L'ensemble des dotations de l'Etat versées à la collectivité parisienne (Ville et Département) connaîtra une diminution estimée à 116,49 M€ (soit -9 %), dont 105,94 M€ au titre de la dotation globale de fonctionnement (DGF), conséquence de la réduction des dotations nationales de 1,5 Md€ prévue dans le Pacte de Confiance avec le Gouvernement et inscrite au PLF 2014. Les concours financiers de l'Etat étant répartis à enveloppe dite « fermée », les dotations perçues par la Ville et le Département de Paris vont être diminuées afin de financer ces dispositifs. Comme chaque année les montants définitifs ne seront connus qu'au printemps et des éventuels ajustements d'inscription seront proposés en cours d'année, si nécessaire.

Pour la Ville, la diminution des dotations telles que recensées dans le tableau ci-dessous est de 98,34 M€ (- 7,62 %), avec un total d'inscriptions de 1 191,46 M€ contre 1 289,79 M€ au budget primitif 2013 :

DOTATIONS	BP 2013	BP 2014	% / BP 2013
Dotation globale de fonctionnement	1 226 951 906	1 135 591 511	-7,45%
Dotations de compensation	46 799 528	39 662 501	-15,25%
Dotation générale de décentralisation	15 689 083	15 899 047	1,34%
Dotation spéciale instituteurs	351 000	302 961	-13,69%
TOTAL	1 289 791 517	1 191 456 020	-7,62%

La dotation globale de fonctionnement (DGF)

La DGF devrait s'établir pour 2014 à 1 135,59 M€, contre 1 226,95 M€ inscrits au BP 2013, soit une baisse de 7,45 %.

Les dotations de compensation

Les dotations de compensation devraient à nouveau reculer en 2014 (39,66 M€ contre 46,80 M€ au budget primitif 2013) en raison des baisses prévues dans le PLF 2014 (voir explication ci-dessus).

Ces dotations se décomposent comme suit :

- La dotation de compensation au titre de la CET, inscrite à hauteur de 21,19 M€ pour 2014, soit une diminution de 16,43 % par rapport au montant notifié en 2013 compte tenu de l'évolution de l'enveloppe normée des dotations de l'Etat ;
- La dotation de compensation de la taxe d'habitation, inscrite à hauteur de 15,88 M€ pour 2014, soit égale au montant notifié en 2013 ;
- La dotation de compensation de la taxe sur le foncier bâti, inscrite à hauteur de 1,79 M€ pour 2014, soit une diminution de 16,86 % par rapport au montant notifié en 2013 ;

- La compensation de la perte de taxe additionnelle aux droits d'enregistrement (0,80 M€ en 2014).

La dotation générale de décentralisation (DGD)

La DGD devrait rester stable à 15,90 M€.

La dotation spéciale instituteurs (DSI)

L'inscription relative à la DSI est de 0,30 M€ pour 2014, contre 0,35 M€ en 2013.

2 - Les autres participations

Il s'agit de diverses participations versées par l'État, les collectivités territoriales, l'Union européenne ou d'autres organismes tels que la Caisse d'allocations familiales (CAF). Le tableau ci-après en donne la répartition :

LIBELLE	BP 2013	BP 2014	% / BP 2013
Autres participations de l'Etat	2 810 142	3 744 999	33,27%
Participations des Régions	1 226 893	1 267 383	3,30%
Participations des Départements	1 489 313	2 956 498	98,51%
Participations des Communes	260 000	260 000	0,00%
Participations de l'Union européenne	626 684	566 047	-9,68%
Participations d'autres organismes	145 151 146	173 471 322	19,51%
TOTAL	151 564 178	182 266 249	20,26%

2-1 Les autres participations de l'État :

Sont regroupées à cet article des participations à des titres très divers, dont, par exemple :

- le fonctionnement de l'école du Breuil (1,05 M€ contre 0,80 M€ en 2013) ;
- la prise en charge d'études sur le contrôle des règles d'hygiène de l'habitat par l'Agence régionale de santé (0,95 M€).
- la révision des listes électorales et l'organisation des scrutins (1,18 M€ contre 0,60 M€ en 2013) ;
- le fonctionnement du conservatoire supérieur de Paris (0,23 M€ contre 0,25 M€ en 2013).

2-2 Les participations de la région Ile-de-France :

Les participations de la Région Ile-de-France portent principalement sur le remboursement des subventions versées par la Ville dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale - CUCS - (0,33 M€), ainsi que sur la participation à la formation donnée à l'école d'horticulture du Breuil en partenariat avec l'université d'Orsay-Paris-Sud (0,45 M€ contre 0,40 M€ en 2013).

2-3 Les participations des départements :

Il s'agit de la participation des départements de la petite couronne :

- pour l'utilisation des services de l'Inspection Générale des Carrières - IGC (1,04 M€) ;

- pour l'organisation de cours municipaux d'adultes et la prise en charge des retraites des professeurs d'enseignements spéciaux (0,09 M€).

A ces recettes s'ajoutent 1,73 M€ de participation du Département de Paris aux frais de fonctionnement du Conseil de Paris et aux frais de collaborateurs d'élus. L'évolution par rapport au BP 2013 (0,24 M€) résulte d'un changement d'imputation demandé par le comptable public, neutre pour le budget de la Ville.

2-4 Les participations des communes :

Il s'agit de la participation versée par plusieurs communes du département de Seine-Saint-Denis qui ont signé une convention avec l'Inspection Générale des Carrières afin de bénéficier de ses services (0,26 M€).

2-5 Les participations de l'Union européenne :

L'Union européenne, par l'intermédiaire du Fonds social européen - FSE, cofinancera en 2014 des projets menés par la Délégation générale des relations internationales notamment avec les municipalités de Bamako, Ouagadougou, Cotonou et Abidjan (projets PBO-PCA), pour un montant de 0,38 M€, ainsi que par la Direction de la politique de la ville et de l'intégration (0,14 M€) dans le cadre du contrat urbain de cohésion sociale (CUCS).

2-6 Les participations des autres organismes :

Ces participations s'élèvent à 173,47 M€ contre 145,15 M€ en 2013.

Participations d'autres organismes	BP 2013	BP 2014	% / BP 2013
Participations de la CAF	138 464 939	170 403 100	23,07%
Autres participations	6 686 207	3 068 222	-54,11%
TOTAL	145 151 146	173 471 322	19,51%

Pour l'essentiel, elles concernent des versements de la Caisse d'allocations familiales (CAF), pour un montant inscrit de 170,40 M€ contre 138,46M€ au budget primitif 2013.

Participations de la CAF	BP 2013	BP 2014	% / BP 2013
Au titre de la petite enfance	125 900 000	125 740 000	-0,13%
Au titre des affaires scolaires	10 062 739	42 290 100	320,26%
Au titre des sports et de la jeunesse	2 474 200	2 345 000	-5,22%
Au titre d'activités diverses	28 000	28 000	n.s.
TOTAL	138 464 939	170 403 100	23,07%

La hausse de ces recettes de 23,07 % est principalement liée à la réforme de l'aménagement des rythmes éducatifs (ARE) mise en œuvre à la rentrée 2013, pour laquelle 28,80 M€ de recettes supplémentaires par rapport au BP 2013 sont inscrites, et se ventilent de la façon suivante :

- 6,80 M€ au titre du fonds d'amorçage de l'Etat pour l'année scolaire 2013-2014 et de sa pérennisation en 2014 ;
- 5,80 M€ de recettes versées par la CAF au titre du fonds spécial ARE et liées à l'effet volume sur la fréquentation des activités périscolaires ;

- 16,20 M€ de recettes au titre du dispositif des « Contrats enfance jeunesse », liées à l'amélioration des ratios d'encadrement des activités périscolaires du midi et du soir.

Les recettes inscrites pour le financement des établissements d'accueil de la petite enfance sont globalement stables. Pour le secteur des sports et de la jeunesse, les recettes versées par la CAF dans le cadre du Contrat enfance jeunesse sont prévues à hauteur de 1,37 M€, auxquels s'ajoutent 1,97 M€ de recettes liées aux ateliers bleus sportifs et aux écoles municipales du sport.

S'agissant des autres participations, sont notamment inscrites 1,72 M€ de recettes perçues en soutien au programme local de prévention des déchets (PLPD), 0,63 M€ de recettes versées par l'ANAH au titre du suivi opérationnel des opérations programmées d'amélioration de l'habitat et 0,20 M€ au titre des recettes de mécénat culturel. Au global, les autres participations diminuent de 54,11 % du fait de la non-reconduction en 2014 de 3,20 M€ de versements par le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) inscrits au BP 2013. En effet, la convention pluriannuelle 2012-2014 ouvrait droit à une subvention « plafond » de 8,50 M€ sur 3 ans. En l'état des acomptes versés, aucune recette n'est prévue en 2014 et un solde sera versé par le Fonds en 2015.

C/ Les produits d'exploitation

Les inscriptions au budget primitif 2014 au titre des produits d'exploitation s'élèvent à 954,42 M€ contre 883,27 M€ au budget primitif 2013, soit une augmentation de 8,05 %. La répartition entre les ventes de produits et de services et les autres produits de gestion courante se présente de la façon suivante :

LIBELLE	BP 2013	BP 2014	% / BP 2013
PRODUITS D'EXPLOITATION	883 273 561	954 416 815	8,05%
Ventes de produits et de services	324 261 675	302 735 493	-6,64%
Autres produits de gestion courante	559 011 886	651 681 322	16,58%

1 - Ventes de produits et de services

Les recettes attendues au titre de la vente de produits et de services sont fixées au budget primitif 2014 à 302,74 M€ contre 324,26 M€ en 2013 en baisse de 6,64 % :

LIBELLE	BP 2013	BP 2014	% / BP 2013
art. 702 - Ventes et récoltes de produits forestiers	30 000	30 000	0,00%
art. 703 - Redevances et recettes d'utilisation du domaine	69 585 145	68 199 117	-1,99%
art. 704 et autres - Travaux	27 555 000	22 055 000	-19,96%
art. 705 - Etudes	0	120 000	
art. 706 - Prestations de services	187 865 895	177 521 276	-5,51%
art. 707 - Ventes de marchandises	4 675 000	4 858 380	3,92%
art. 708 - Autres produits	34 550 635	29 951 720	-13,31%
TOTAL	324 261 675	302 735 493	-6,64%

1-1 Les ventes et récoltes de produits forestiers

Cette recette correspond, pour l'essentiel, à la vente de bois de chauffage issu de l'élagage des arbres du domaine parisien.

1-2 Les redevances et recettes d'utilisation du domaine

Les redevances et recettes d'utilisation du domaine incluent à titre principal :

- 51,48 M€ de droits de stationnement et de location sur la voie publique avec notamment les droits de voirie annuels et de premier établissement (article 70321) ;
- 7,33 M€ de concessions dans les cimetières et les redevances funéraires (articles 70311 et 70312) ;
- 5,29 M€ de droits d'occupation du domaine public communal (article 70323) ;
- 1,00 M€ de droits de stationnement et de location du domaine public portuaire et fluvial (article 70322) ;
- 0,88 M€ de redevances pour appareils distributeurs d'essence (article 7033).

La diminution de 1,99 % est liée à la diminution des recettes d'occupation temporaire délivrées sur le domaine public fluvial, avec notamment la fin des chantiers de la RATP et du Tramway sur les berges du canal Saint-Denis.

1-3 Les recettes liées aux travaux

L'inscription de 22,06 M€ sur cet article correspond aux remboursements des travaux effectués par les Directions pour le compte de tiers. La diminution de 5,50 M€ par rapport au budget primitif 2013 est neutre pour le budget de la Ville car la dépense est diminuée à due concurrence.

1-4 Les prestations de services

Le montant des recettes liées à des prestations de services inscrit pour 2014 est de 177,52 M€. Il inclut notamment :

- 78,00 M€ de participations familiales dans les crèches (article 7066) ;
- 31,08 M€ de services périscolaires et d'enseignement (article 7067) ;
- 24,47 M€ pour les autres redevances, qui concernent le remboursement par des organismes extérieurs de prestations très variées : analyses relatives à l'environnement, analyses d'eau, frais de surveillance, recettes de location de « Vélib' », etc. (article 70688) ;
- 20,94 M€ de produits pour l'enlèvement des déchets industriels et commerciaux (article 70613) ;
- 10,37 M€ de produits pour les services à caractère culturel (article 7062) ;
- 8,80 M€ de produits pour les services sportifs (7061).

Ces recettes sont en diminution globale de 5,51 % par rapport au BP 2013, ce qui s'explique notamment par l'annonce faite par le gouvernement d'une suspension de la mise en œuvre de l'« éco-redevance poids lourds » pour tout le territoire national, qui se traduit par la non-inscription de recettes en 2014 (9,00 M€ avaient été inscrits au BP 2013 compte tenu de la date d'entrée en vigueur initialement prévue), soit une perte totale de recettes pour la collectivité parisienne de 18,00 M€.

1-5 Les ventes de marchandises

Cette inscription correspond principalement au paiement par Eau de Paris du prélèvement d'eau dans les canaux (3,91 M€ en 2014).

1-6 Les autres produits

Cette inscription recouvre des produits aussi divers que :

- les remboursements de frais de personnel mis à disposition d'autres organismes (SYCTOM, SIAAP, Grands Lacs de Seine) : ces remboursements sont en diminution de 3,07 M€ par rapport au BP 2013.
- des remboursements de frais généraux par les budgets annexes de l'eau et de l'assainissement ;
- des frais locatifs ainsi que le produit de la vente de publications, de plans, etc.

Ces recettes sont inscrites pour un montant de 29,95 M€. Celles-ci diminuent de 1,53 M€ du fait de la modification d'imputation demandée par le comptable public pour le remboursement des frais de collaborateurs d'élus par le Département, neutre pour le budget de la Ville (imputation sur le chapitre 74, voir supra).

2 - Les autres produits de gestion courante

Inscrits aux chapitres 72 et 75, les autres produits de gestion courante comprennent notamment la perception de revenus et de redevances divers provenant du patrimoine corporel et incorporel de la Ville, les redevances perçues sur les fermiers et les concessionnaires ainsi que les opérations d'ordre au titre des travaux effectués en régie.

2.1- Les travaux en régie

Les travaux effectués en régie par la collectivité, qui ont le caractère de travaux d'investissement, entraînent des charges imputées au cours de l'année sur la section de fonctionnement (charges de personnel, matériel, fournitures), qu'il convient par conséquent de valoriser et de transférer vers la section d'investissement. A ce titre, une inscription de 3,00 M€ est prévue en recette de fonctionnement et en dépense d'investissement.

2.2- Les autres produits de gestion courante (hors travaux en régie)

Les autres produits de gestion courante (hors travaux en régie) correspondent notamment à la perception de revenus et de redevances diverses provenant du patrimoine corporel et incorporel de la Ville (articles 751 et 752) et les redevances perçues sur les fermiers et les concessionnaires (article 757).

LIBELLE	BP 2013	BP 2014	% / BP 2013
art. 752 - Revenus des immeubles	137 688 505	130 969 558	-4,88%
art. 757 - Redevances versées par les fermiers et les concessionnaires	219 254 227	208 993 491	-4,68%
art. 758 - Produits divers de gestion courante	198 069 154	308 718 273	55,86%
TOTAL	555 011 886	648 681 322	16,88%

La prévision de recettes au titre de ces produits est de 648,68 M€ contre 555,01 M€ en 2013, en hausse de 16,88 %. Cette évolution est liée à différents mouvements :

- la diminution de 26,5 M€ des redevances (article 757) liée à la résiliation des conventions immobilières passées avec la RIVP et la SIEMP, conformément à

l'engagement pris auprès de la Chambre Régionale des Comptes et aux délibérations votées par le Conseil de Paris en décembre 2011 (pour la RIVP) et juillet 2013 (pour la SIEMP) ;

- une indemnité prévue en 2014 au titre de la compensation par la Société d'exploitation de la Tour Eiffel (SETE) de la non-exécution de l'intégralité du programme de travaux de renouvellement et d'amélioration du monument, à hauteur de 16,00 M€.
- La résiliation de différentes conventions immobilières conduit à une prévision de revenus des immeubles (article 752) en diminution de 6,00 M€.
- Les loyers capitalisés (article 758 partiel) sont stables par rapport à 2013 (53,40 M€).
- S'agissant des autres produits (solde de l'article 758), l'inscription s'établit à 255,32 M€ contre 144,57 M€ en 2013. Elle intègre une recette de 210,00 M€ correspondant à l'estimation des excédents constitués sur les opérations d'aménagement en ZAC désormais closes et pouvant être rapatriés en 2014 sur le budget municipal. Elle tient également compte d'une recette de 31,00 M€ liée au remboursement par les états spéciaux d'arrondissement des dépenses de fluides réalisées sur le budget municipal (ce montant est stable par rapport à 2013). En outre, 13,89 M€ sont inscrits au titre des produits de lavalorisation des déchets (versement du SYCTOM au titre de la collecte sélective).

D/ Les produits financiers

Inscrits au chapitre 76, ils s'élèvent à 16,48 M€ contre 5,09 M€ au BP 2013. 8,48 M€ correspondent essentiellement à l'inscription de produits financiers liés aux opérations de couverture de la dette. Une recette de 11,61 M€ (art. 768) est inscrite au titre des contrats de couverture de taux d'intérêt (« swaps »), à conclure en 2014.

LIBELLE	BP 2013	BP 2014	% / BP 2013
art. 761 - Produits des participations	3 919 640	4 047 100	3,25%
art. 7621 - Produits des autres immobilisations financières	1 080 000	731 000	-32,31%
art. 764 - Revenus des valeurs mobilières de placement	89 800	95 050	5,85%
art. 768 - Autres produits financiers	0	11 610 000	
TOTAL	5 089 440	16 483 150	n.s.

E/ Les produits exceptionnels et les reprises sur amortissements

Les produits exceptionnels inscrits au chapitre 77 recouvrent, entre autres, les dons en espèces faits aux mairies d'arrondissement (appelés « fonds du Maire »), les annulations de mandats, les indemnités à la suite de contentieux, les substitutions de débiteurs, ainsi que les subventions transférables. Ces produits sont prévus à hauteur de 160,03 M€ en 2014, contre 5,89 M€ au BP 2013.

LIBELLE	BP 2013	BP 2014	% / BP 2013
art. 7711 - Débits et pénalités perçus	30 000	30 000	0,00%
art. 7713 - Libéralités reçues	350 000	350 000	0,00%
art. 7714 - Recouvrements sur créances admises en non-valeur	170 000	0	-100,00%
art. 7718 - Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	761 500	81 500	-89,30%
art. 773 - Mandats annulés sur exercices antérieurs	1 000 000	6 000 000	500,00%
art. 777 - Quote-part des subventions d'investissement transférée au compte de résultat	460 000	460 000	0,00%
art. 7788 - Produits exceptionnels divers	3 119 000	153 105 681	n.s.
<i>dont produits exceptionnels équilibrés en dépenses - Porte de Versailles</i>	0	148 500 000	
TOTAL	5 890 500	160 027 181	n.s.

Une inscription de 148,50 M€, équilibrée en dépense (chapitre 67), est prévue sur le compte 7788 au titre du bail emphytéotique administratif – concession de travaux pour le Parc des Expositions situé porte de Versailles, qui se substitue à la délégation de service public relative, résiliée au préalable. Ce montage juridique vise à permettre la réalisation d'un programme ambitieux de modernisation de cet équipement. L'inscription en recette de fonctionnement correspond au versement du droit d'entrée dans le cadre du nouveau bail, assimilable au droit d'utilisation de l'appellation « Porte de Versailles ».

Une fois cette inscription neutralisée, le montant des produits exceptionnels prévu pour 2014 est de 11,53 M€, soit une augmentation de 5,63 M€ par rapport au BP 2013, principalement du fait de l'inscription au titre des annulations de mandats et des régularisations pour compte de tiers.

Enfin, les subventions dites transférables, que l'Etat verse à la collectivité parisienne pour le financement d'opérations d'investissement spécifiées (à titre principal, destinées au logement social), doivent faire chaque année l'objet d'une reprise en section de fonctionnement et disparaître ainsi du bilan. La reprise annuelle est constatée par le débit du compte 1391 (section d'investissement) et par le crédit du compte 777 (section de fonctionnement). Il s'agit d'une opération d'ordre, pour laquelle est inscrit un montant de 0,46 M€ en section de fonctionnement.

F/ Les atténuations de charges

Les atténuations de charges sont regroupées au sein du chapitre globalisé 013 ; elles correspondent à des remises accordées à la collectivité par les fournisseurs, par exemple, ainsi qu'à des remboursements sur rémunérations ou charges de sécurité sociale.

La recette attendue s'élève à 17,73 M€ contre 20,08 M€ inscrits en 2013. Elle comprend :

- 4,35 M€ au titre des remboursements sur rémunération et charges de sécurité sociale effectués par les organismes sociaux ;
- 13,38 M€ au titre de remboursement, par le Département de Paris, du complément de traitement des agents municipaux mis à la disposition du Département.

2 – LES DEPENSES

Le montant total des dépenses de fonctionnement inscrites au budget municipal pour l'année 2014 atteint 5 660,64 M€, en hausse de 4,55 % par rapport au budget primitif 2013. Ces dépenses se répartissent par nature de la façon suivante :

LIBELLE	BP 2013	BP 2014	% / BP 2013
CHARGES DE PERSONNEL (dont collaborateurs des groupes d'élus)	1 918 428 224	1 988 578 000	3,66%
SOUS-TOTAL CHAP 011 ET 65 (hors participations à d'autres budgets)	998 406 082	1 015 536 426	1,72%
Charges à caractère général	708 140 300	711 871 910	0,53%
Autres charges de gestion courante	290 265 782	303 664 516	4,62%
* Subventions de fonctionnement	263 661 410	281 396 740	6,73%
* Autres charges	26 604 372	22 267 776	-16,30%
CHARGES FINANCIÈRES	112 580 000	126 618 373	12,47%
PRÉLÈVEMENT SUR RESSOURCES	434 209 040	447 215 149	3,00%
Amortissements	330 896 485	324 173 603	-2,03%
Provisions	6 000 000	6 000 000	0,00%
Autofinancement	97 312 555	117 041 546	20,27%
PARTICIPATIONS A D'AUTRES BUDGETS	1 578 502 482	1 506 907 421	-4,54%
Département de Paris	671 822 258	586 460 318	-12,71%
Centre d'action sociale	315 063 560	325 539 900	3,33%
Préfecture de Police	290 240 000	290 740 000	0,17%
SYCTOM	130 500 000	124 500 000	-4,60%
Caisses des écoles	72 266 000	76 808 096	6,29%
Crèches associatives	45 820 000	49 500 000	8,03%
Enseignement privé	27 742 664	27 893 007	0,54%
Budget annexe de l'assainissement	16 692 000	17 160 000	2,80%
CNRACL	8 356 000	8 306 100	-0,60%
CHARGES EXCEPTIONNELLES	45 265 330	181 653 200	301,31%
ATTÉNUATION DE PRODUITS	323 078 926	390 129 403	20,75%
DÉPENSES IMPRÉVUES	3 770 000	4 000 000	6,10%
TOTAL	5 414 240 084	5 660 637 972	4,55%

A/ Les charges de personnel

En consolidant les budgets de la Ville et du Département, les dépenses de personnel s'élèvent à 2 221,98 M€, en progression de 3,44 % par rapport au budget primitif 2013 (2 148,16 M€). Elles représentent ainsi 29,92 % du budget de fonctionnement de la collectivité (hors atténuations de produits).

Les charges de personnel au budget primitif 2014 de la Ville s'élèvent à 1 988,58 M€ contre 1 918,43 M€ au budget primitif 2013, soit une progression de 3,66 %. Au regard de ces dépenses, la Ville bénéficie de moyens attribués par l'Etat et la Caisse d'allocation familiale au titre de l'aménagement des rythmes éducatifs et du renforcement de l'encadrement des temps périscolaires. Au titre de la masse salariale, ces recettes s'établiront à 25 M€.

Ces charges recouvrent les dépenses de personnel *stricto sensu* pour un montant de 1 960,40 M€, mais aussi des charges de personnel diverses telles que le remboursement à l'Etat des dépenses induites par le régime dérogatoire de décharges de classes pour les directeurs d'école, les personnels des jardins d'enfants de Paris-Habitat, certains remboursements et participations comme pour les personnels mis à disposition de la Ville par différents organismes et des frais pharmaceutiques médicaux. Ces autres charges de personnel représentent 28,18 M€ au budget primitif 2014.

A l'exception des crédits affectés à la rémunération des collaborateurs de groupes d'élus, qui font l'objet d'un chapitre spécifique (656), l'ensemble des crédits se rapportant aux charges de personnel est inscrit au chapitre de regroupement 012.

1 - Les dépenses de personnel *stricto sensu*

Elles recouvrent la rémunération des agents de la Ville, les charges de sécurité sociale et prévoyance et autres charges pour un montant de 1 960,40 M€

1.1 – Evolution de la masse salariale

- La progression de la masse salariale est principalement liée à la refonte des grilles des agents de catégorie C (18,50 M€) décidée par le Gouvernement, à la hausse des cotisations CNRACL (11 M€), aux dépenses (création d'emploi/ déprécarisation) consécutives au nouveau temps périscolaire (11,2 M€) ou à l'amélioration des conditions d'accueil des élèves sur le temps scolaires et périscolaires (29,3 M€), en cohérence avec les inscriptions faites au BS 2013.
- A cela s'ajoutent : la hausse du remboursement transport, les crédits relatifs à l'organisation d'élections, les évolutions individuelles de rémunération (Glissement Vieillesse Technicité), la mise en œuvre du plan de déprécarisation (hors ARE) compensées par une diminution des vacances, la prévision d'exécution 2013, et le transfert de crédits, neutre budgétairement, à l'établissement public Paris Musées et à l'Ecole des Ingénieurs de la Ville de Paris (EIVP).

Compte tenu des dispositions du PLF, aucune hausse n'est prévue concernant le point d'indice en 2014.

1.2 - L'évolution en termes d'emplois

L'ensemble des éléments relatifs aux emplois est détaillé dans la délibération DF-DRH 2013-83, « créations, suppressions et transformations d'emplois dans les services municipaux au titre de 2014 ».

1.3 - La présentation de la masse salariale

Le tableau ci-dessous retrace l'inscription budgétaire des différentes composantes de la masse salariale, intégrant les facteurs d'évolution décrits ci-dessus :

Libellés	BP 2013	BP 2014	% / BP 2013
Rémunération des personnels	1 388 001 824	1 432 893 226	3,23%
Impôts et taxes	31 600 400	32 849 500	3,95%
Charges de sécurité sociale et de prévoyance	466 786 000	490 955 000	5,18%
Rémunération des collaborateurs de groupes d'élus	3 700 000	3 700 000	0,00%
TOTAL	1 890 088 224	1 960 397 726	3,72%

2 - Les autres charges de personnel

Les autres charges de personnel se décomposent comme suit :

LIBELLE	BP 2013	BP 2014	% / BP 2013
Décharges de classes	18 700 000	18 706 357	0,03%
Jardins d'enfants de Paris habitat et CAF (jardin maternel André Masson)	1 750 000	1 668 417	-4,66%
Personnel dit de la "sentence" et allocations différentielles de la SUDAC	3 800 000	3 600 000	-5,26%
Frais médicaux et médecine du travail	2 550 000	2 640 000	3,53%
Rentes d'accidents du travail et pensions d'invalidité	1 200 000	1 225 000	2,08%
Divers	340 000	340 500	0,15%
TOTAL	28 340 000	28 180 274	-0,56%

L'essentiel de la dépense concerne le dispositif des décharges de classes des directeurs d'écoles de la Ville de Paris (66,4 % du poste « autres charges de personnel »). La collectivité parisienne supporte le surcoût du régime dérogatoire dont bénéficient à Paris les directeurs d'écoles maternelles et primaires. Ainsi, le traitement des professeurs des écoles affectés à Paris pour suppléer les directeurs déchargés fait l'objet d'un remboursement à l'État sur la base de la convention passée avec le ministère de l'Éducation Nationale le 7 octobre 2009 pour une durée de 5 ans (avec prise d'effet à compter du 1^{er} septembre 2008).

S'agissant des frais médicaux et de la médecine du travail, l'inscription budgétaire de 2,64 M€ tient compte de l'externalisation des frais de gestion dont la charge est portée sur le chapitre 011.

B/ Les dépenses de fonctionnement des services et des équipements publics

Les crédits regroupés sous ce poste de dépenses se répartissent en deux grandes catégories :

- les **charges à caractère général**, relevant du chapitre 011, qui sont affectées au fonctionnement quotidien des services centraux et de leurs subdivisions locales ou de leurs équipements publics gérés en régie (crèches, bibliothèques, musées, etc.) ainsi

qu'au financement des services confiés à des prestataires extérieurs par le biais de marchés, de contrats de concessions ou de conventions ;

- les **autres charges de gestion courante**, inscrites au chapitre 65, qui incluent les subventions de fonctionnement ainsi que les participations et contributions obligatoires.

Les participations et contributions obligatoires au budget du Département de Paris, au Centre d'Action Sociale, Préfecture de Police, aux Caisses des Écoles, à la CNRACL, au SYCTOM, au budget annexe de l'assainissement, etc., également inscrites sur le chapitre 65, ne sont pas considérées comme relevant du fonctionnement des services, et seront ainsi examinées plus avant dans ce rapport.

Le montant des dépenses qu'il est proposé d'inscrire est en hausse de 1,72 % :

LIBELLE	BP 2013	BP 2014	% / BP 2013
SOUS-TOTAL CHAP 011 ET 65 (hors participations à d'autres budgets)	998 406 082	1 015 536 426	1,72%
Charges à caractère général	708 140 300	711 871 910	0,53%
Autres charges de gestion courante	290 265 782	303 664 516	4,62%

1 - Les charges à caractère général (chapitre globalisé 011)

Les crédits affectés aux charges à caractère général passent de 708,14 M€ au budget primitif 2013 à 711,87 M€ au budget primitif 2014 (+ 0,53 %)

Au sein de cette augmentation, l'aménagement des rythmes éducatifs se traduit par une inscription sur ce chapitre de 9,94 M€ sur le budget Ville (en hausse de 6,94 M€ dans la mesure où 3,00 M€ avaient déjà été inscrits au BP 2013), permettant de financer, essentiellement, les frais relatifs aux ateliers bleus et pédagogiques, aux séjours en classes découvertes, aux achats supplémentaires de fournitures scolaires, aux actions de formation en faveur des personnels, ainsi qu'aux frais de transports collectifs.

Hors cette variation de périmètre, les charges à caractère général s'élèvent à 701,93 M€, et sont en légère baisse par rapport au BP 2013 (- 0,45 %). Ces charges apparaissent ainsi significativement maîtrisées, cette maîtrise étant permise par une politique d'achat rationalisée, ainsi que par des économies volontaristes sans préjudice pour le service rendu aux Parisiens.

Le tableau ci-dessous donne le détail par compte de ces crédits :

LIBELLE	BP 2013	BP 2014	% / BP 2013
COMPTE 60 - Achats et variations de stocks	147 131 683	148 609 114	1,00%
COMPTE 61 - Services extérieurs	454 251 230	460 044 769	1,28%
COMPTE 62 - Autres services extérieurs (hors article 621)	90 834 311	88 635 207	-2,42%
COMPTE 63 - Impôts, taxes et versements assimilés (articles 635 et 637 uniquement)	15 923 076	14 582 820	-8,42%
TOTAL	708 140 300	711 871 910	0,53%

1.1 - Achats et variations de stocks - compte 60

Ces dépenses s'élèvent à 148,61 M€ contre 147,13 M€ en 2013, et sont en progression de 1,00 % ; les articles du compte 60 évoluent de la façon suivante :

LIBELLE	BP 2013	BP 2014	% / BP 2013
Article 6042 - Achats de prestations de services	21 715 811	25 693 505	18,32%
Autres articles du compte 60	125 415 872	122 915 609	-1,99%
dont énergie (natures 60611 à 60621)	82 202 315	79 108 234	-3,76%
dont carburant (nature 60622)	7 807 833	8 936 605	14,46%
dont fournitures (natures 60623 à 6068)	35 405 724	34 870 770	-1,51%
TOTAL	147 131 683	148 609 114	1,00%

Ce compte regroupe :

- les **achats de prestations de services**, c'est-à-dire les services confiés à des organismes extérieurs et pouvant donner lieu à une refacturation à l'utilisateur (article 6042), essentiellement dans le domaine des activités périscolaires (centres aérés, de loisirs, classes de découverte). Cette dotation est de 25,69 M€ en 2014 contre 21,72 M€ en 2013, en progression de 18,32 % du fait de l'inscription de 6,45 M€ au titre de l'aménagement des rythmes éducatifs (organisation de nouveaux ateliers bleus sportifs et classes de découverte, achat de fournitures et de matériel pédagogiques).

- les **dépenses d'énergie** (article 60611 à 60621), **de carburant** (article 60622) ainsi que toutes les **fournitures** destinées au fonctionnement quotidien des services et des équipements publics gérés en régie (fournitures d'entretien, d'équipement, de bureau, scolaire, etc.) sont en légère diminution.

1.2 - Services extérieurs - compte 61

Sur ce compte sont imputées les dépenses relatives aux locations et à l'entretien des bâtiments, terrains, mobiliers et matériels ainsi que les contrats de prestations de service passés avec des entreprises (article 611).

L'inscription totale du compte 61 s'établit à 460,04 M€ contre 454,25 M€ en 2013, en augmentation de 1,29 %.

Ce compte se répartit en deux grandes catégories de dépenses, **la nature 611** (contrats de prestations de service avec des entreprises) qui regroupe les marchés de collecte et d'entretien de la propreté, ainsi que les différents modes de gestion des équipements municipaux (DSP, marchés) et **les autres charges** (locations mobilières et immobilières, dépenses d'entretien des équipements et de l'espace public, honoraires pour la réalisation d'études, prestations de nettoyage, d'assurance etc.) :

LIBELLE	BP 2013	BP 2014	% / BP 2013
Article 611 - Contrats de prestations de service avec des entreprises	226 920 101	234 818 639	3,48%
Autres articles du compte 61	227 331 129	225 226 130	-0,93%
Total du compte 61	454 251 230	460 044 769	1,28%

Le compte 611 inclut les postes de dépenses suivants :

- Les prestations de service avec des entreprises au titre de la propreté :

LIBELLE	BP 2013	BP 2014	% / BP 2013
Contrats de prestations de service avec des entreprises au titre de la propreté	111 821 600	110 792 494	-0,92%
Autres contrats de prestations de service	115 098 501	124 026 145	7,76%
Total de la nature 611	226 920 101	234 818 639	3,48%

Sur une inscription globale de 234,82 M€, les dépenses prévues dans le cadre des marchés au titre de la propreté s'élèvent à 110,79 M€ contre 111,82 M€ en 2013, représentant 47,18 % du total de l'article 611. Grâce à la baisse attendue du coût des nouveaux marchés pour les bacs de collecte, pour un service équivalent, et à la fin de la dépense liée au marché afférent à deux déchetteries qui seront reprises en régie, les dépenses seront en baisse de 0,92 % par rapport au BP 2013.

LIBELLE	BP 2013	BP 2014	% / BP 2013
Collecte des corbeilles à papier	11 300 000	11 000 000	-2,65%
Collectes privées des ordures ménagères et multimatériaux	54 672 600	57 350 007	4,90%
Mise à disposition de bacs de collecte	8 900 000	5 215 000	-41,40%
Collecte pneumatique des ordures ménagères	0	660 000	
Collecte du verre	9 400 000	10 230 000	8,83%
Déchetteries et objets encombrants	7 000 000	5 464 594	-21,93%
Enlèvement des graffitis	4 497 000	4 388 793	-2,41%
Entretien des voies et des réseaux	500 000	612 500	22,50%
Entretien des réceptacles et des corbeilles	125 000	171 600	37,28%
Entretien des zones touristiques	727 000	1 000 000	37,55%
Nettoyement mécanique	14 700 000	14 700 000	0,00%
TOTAL	111 821 600	110 792 494	-0,92%

- Les autres prestations de services imputées sur l'article 611 :

Le montant des autres dépenses imputées à l'article 611 passe de 115,10 M€ en 2013 à 124,03 M€ en 2014, soit une progression de 7,76 % ; ces dépenses se répartissent par secteur de la façon suivante :

LIBELLE	BP 2013	BP 2014	% / BP 2013
Contrats de prestations de service dans le domaine de la voirie	36 105 660	38 127 215	5,60%
Contrats de prestations de service dans le domaine des sports et de la jeunesse	17 607 738	16 889 853	-4,08%
Contrats de prestations de service dans le domaine culturel	11 764 266	13 376 730	13,71%
Contrats de prestations de service dans le domaine de la petite enfance	20 818 980	23 792 833	14,28%
Contrats de prestations de service dans le domaine du logement	4 337 000	4 437 000	2,31%
Contrats de prestations de service dans le domaine des espaces verts	4 059 277	4 160 250	2,49%
Contrats de prestations dans le domaine informatique et téléphonique	2 650 000	2 700 000	1,89%
Contrats de prestations de service dans le domaine de la logistique	1 448 370	1 148 120	-20,73%
Contrats de prestations de service dans le domaine de la communication et de l'information	2 295 500	1 946 500	-15,20%
Contrats de prestations de service dans le domaine de l'accès au droit	1 931 150	1 937 500	0,33%
Contrats de prestations de service dans d'autres domaines	12 080 560	15 510 144	28,39%
TOTAL	115 098 501	124 026 145	7,76%

L'augmentation de 8,93 M€ porte principalement sur les secteurs suivants :

- Le secteur de **la voirie et des déplacements** : les dépenses passent de 36,11 M€ au BP 2013 à 38,13 M€ au BP 2014, soit une augmentation de 2,02 M€ qui découle principalement de l'exécution du contrat « Vélib ».
- Le secteur de **la petite enfance** : les dépenses s'élèvent à 23,79 M€ contre 20,82 M€ en 2013, cette hausse portant sur le financement de l'ouverture de places en crèches supplémentaires en gestion externalisée (ce mode de gestion devant permettre de créer 950 places sur la mandature). Le montant inscrit au BP 2014 intègre l'effet en année pleine des 347 places livrées en 2013, ainsi que des 278 nouvelles places à créer en 2014.
- Le secteur de **la culture** : les dépenses passent de 11,76 M€ à 13,38 M€ ; cette hausse de 14,28 % porte principalement sur l'entretien du patrimoine et des musées, pour lequel les dépenses augmentent de 1,20 M€, et sur le soutien à l'animation, la création culturelle et le développement des pratiques amateurs (+ 0,34 M€).
- Dans les autres domaines, la hausse porte principalement sur les dépenses inscrites au titre de **l'aménagement des rythmes éducatifs**, à hauteur de 2,48 M€ (financement des marchés relatifs aux ateliers éducatifs, compensation des centres d'animation du fait de la suppression des mercredis matins).

Les autres dépenses inscrites au compte 61 regroupent les loyers et charges locatives, l'entretien des terrains, bâtiments, des voies et réseaux, des biens mobiliers, les frais de maintenance, d'assurance, d'études etc. Leur montant passe de 227,33 M€ au BP 2013 à 225,23 M€ au BP 2014, diminuant ainsi de 0,93 %.

LIBELLE	BP 2013	BP 2014	% / BP 2013
Locations (mobilières et immobilières) et charges locatives et de copropriété (natures 6132, 6135 et 614)	70 744 023	72 824 962	2,94%
Entretiens (mobiliers et immobiliers) et maintenances (natures 61521 à 6156)	125 746 468	122 492 754	-2,59%
Assurances (nature 616)	3 174 540	2 685 600	-15,40%
Etudes et recherches (nature 617)	13 637 924	12 589 203	-7,69%
Formations (nature 6184)	12 499 442	13 265 060	6,13%
Autres	1 528 732	1 368 551	-10,48%
TOTAL	227 331 129	225 226 130	-0,93%

Les dépenses de locations et charges locatives s'établissent à 72,82 M€ en 2014, contre 70,74 M€ en 2013. Cette progression s'explique notamment par le dynamisme des indices sur lesquelles elles sont indexées (ICC), mais que la Ville s'efforce de diminuer dans le cadre de sa stratégie de renégociation active des baux. Au sein de ces dépenses, le compte locatif, centralisé par la Direction de l'Immobilier, de la logistique et des transports depuis 2012, représente une inscription de 34,04 M€ contre 33,87M€ en 2013.

Les dépenses d'études et recherches diminuent de 7,69 %, s'inscrivant dans la continuité de l'effort engagé sur la mandature sur cette nature et sur l'ensemble du champ d'action de la collectivité.

Les dépenses d'entretien et de maintenance diminuent de 2,59 % par rapport au BP 2013, du fait du ralentissement du rythme des travaux sur la voirie après la campagne renforcée de réfection de voirie menée en 2013.

Parallèlement, les inscriptions au titre de la formation augmentent de 6,13 %, ce niveau de crédits se justifiant par la nécessité de développer les formations « métier » et les actions à destination des agents en reconversion, conformément aux objectifs fixés par la convention signée par la Ville et le FIPHFP en janvier 2012.

1.3 - Autres services extérieurs - compte 62 (hors article 621)

Ce compte inclut notamment les frais de contentieux (article 6227), d'impression (article 6236), de transport et de déplacement (articles 6244 et 6251), d'affranchissement et de télécommunication (articles 6261 et 6262), de gardiennage (article 6283) ainsi que les remboursements divers de frais à d'autres organismes (article 62878).

L'inscription sur ce compte passe de 90,83 M€ en 2013 à 88,64 M€ en 2014, soit une baisse de 2,42 %, témoignant des économies réalisées sur les « dépenses support » de la collectivité, notamment sur :

- les frais de communication (frais d'annonces et insertion, reprographie, publications, organisation d'événementiels), qui diminuent de 4,93 % ;
- les fêtes et cérémonies (- 14,14 %) ;
- les frais d'affranchissement et de télécommunications (-3,98 %) ;
- les frais de déplacements et missions (- 5,40 %).

La progression des frais de réception (+ 0,34 M€) découle de la prise en charge de plateaux-repas pour le personnel des bureaux de vote pour les élections de 2014 (3 scrutins).

LIBELLE	BP 2013	BP 2014	% / BP 2013
Détail du compte 62	90 834 311	88 635 207	-2,42%
honoraires, contentieux et autres services extérieurs (natures 6226, 6227 et 6228)	10 309 864	8 872 550	-13,94%
impression, publications, annonces et insertions, foires et expositions et autres (natures 6231, 6233, 6236, 6237 et 6238)	10 374 677	9 862 775	-4,93%
fêtes et cérémonies (nature 6232)	1 026 919	881 741	-14,14%
réceptions (nature 6257)	656 965	993 851	51,28%
transports, déplacements, déménagements, missions (natures 6241, 6244, 6247, 6251, 6255 et 6256)	10 183 776	9 633 956	-5,40%
postes et télécommunications (natures 6261 et 6262)	13 251 713	12 723 714	-3,98%
gardienage et nettoyage de locaux (natures 6282 et 6283)	11 720 846	11 471 737	-2,13%
remboursements de frais à d'autres organismes (nature 62878)	22 874 931	23 576 256	3,07%
frais divers (natures 627, 6281 et 6288)	10 434 620	10 618 627	1,76%

1.4 - Impôts, taxes et versements assimilés - compte 63 (articles 635 et 637 uniquement)

Sont inscrits sur ce compte les impôts fonciers, la taxe de balayage, la taxe sur les bureaux, la taxe sur le chiffre d'affaires acquittée sur les revenus de certains services concédés, ainsi que d'autres impôts.

L'inscription au titre de ces dépenses passe de 15,92 M€ en 2013 à 14,58 M€ en 2014, soit une baisse de 8,42 %, expliquée par l'effet haussier en 2013 des régularisations prévues au titre des exercices antérieurs.

LIBELLE	BP 2013	BP 2014	% / BP 2013
Détail du compte 63	15 923 076	14 582 820	-8,42%
taxes foncières et autres impôts locaux (natures 63512 et 63513)	11 674 437	10 201 675	-12,62%
droits de timbre et d'enregistrement (nature 6354)	1 200	2 600	116,67%
taxes et impôts sur les véhicules (nature 6355)	93 000	91 685	-1,41%
autres droits (nature 6358)	2 983 910	3 145 860	5,43%
autres impôts (nature 637)	1 170 529	1 141 000	-2,52%

2 - Les autres charges de gestion courante (chapitre 65 partiel)

Les autres charges de gestion courante imputées au chapitre 65 regroupent :

- les subventions de fonctionnement ;
- les indemnités et frais de missions aux Maires, Adjoints et Conseillers ;
- les pertes sur créances irrécouvrables ;
- les contingents et participations obligatoires.

Ces dépenses passent de 290,27 M€ au BP 2013 à 30366 M€ au BP 2014, soit une hausse de 4,62 % principalement liée aux subventions de fonctionnement.

LIBELLE	BP 2013	BP 2014	% / BP 2013
Autres charges de gestion courante	290 265 782	303 664 516	4,62%
Subventions de fonctionnement	263 661 410	281 396 740	6,73%
Autres charges	26 604 372	22 267 776	-16,30%

2.1 - Subventions de fonctionnement

Les subventions de fonctionnement sont retracées sur l'article 657, qu'elles soient attribuées à des organismes publics ou à des personnes de droit privé. Les subventions exceptionnelles de fonctionnement figurent à l'article 674 et sont évoquées *infra*, dans la partie relative aux charges exceptionnelles.

Les subventions sont votées sous forme de provisions ; le document budgétaire permet d'individualiser les crédits ouverts par nature, ainsi que par délégation, dans l'annexe prévue à cet effet.

Le montant inscrit en 2014 pour les subventions de fonctionnement est de 281,40 M€, en hausse de 6,73 %.

Domaines d'intervention	BP 2013	BP 2014	% / BP 2013
Culture (dont cinéma)	150 464 000	162 417 091	7,94%
Enseignement supérieur	28 301 000	28 779 000	1,69%
Ressources humaines	18 200 900	18 235 638	0,19%
Jeunesse et sports	13 216 000	12 728 066	-3,69%
Urbanisme	8 060 000	8 292 800	2,89%
Tourisme	7 100 000	6 845 000	-3,59%
Prévention et protection	5 770 000	5 725 000	-0,78%
Développement économique et emploi	5 475 000	5 355 000	-2,19%
Relations internationales	4 603 000	4 543 000	-1,30%
Logement	4 350 000	2 790 000	-35,86%
Politique de la ville et intégration	5 257 000	5 267 000	0,19%
Affaires scolaires	4 731 500	12 373 965	161,52%
Petite enfance (hors crèches privées)	2 053 000	2 092 651	1,93%
Divers	6 080 010	5 952 529	-2,10%
TOTAL	263 661 410	281 396 740	6,73%

Cette augmentation s'explique en premier lieu par la montée en charge des financements de la Ville en faveur de la Philharmonie (+ 10,40 M€ dont 8,40 M€ au titre du financement des investissements, et 2,00 M€ au titre des charges de fonctionnement), une inscription de 0,30 M€ pour la préfiguration du centre Hiphop qui ouvrira en 2015 dans la Canopée des Halles. En outre, la subvention attribuée à l'EP des Musées est majorée de 0,86 M€, afin de tenir compte des dépenses et des recettes réellement constatées à l'issue de sa première année d'existence (l'inscription est neutre pour le budget de la Ville à hauteur de 0,78 M€, les dépenses des directions ayant pu être réduites d'autant).

Par ailleurs 7,65 M€ de subventions supplémentaires sont allouées au secteur des affaires scolaires afin de financer les appels à projet pour l'organisation des ateliers mis en place dans le cadre de l'aménagement des rythmes éducatifs, les mardis et vendredis de 15h à 16h30.

S'agissant du logement, la baisse des subventions s'explique mécaniquement par la fin de la convention immobilière avec la SEMIDEP dont la résiliation a été adoptée au Conseil de Paris de novembre 2013 (- 1,50 M€ par rapport au BP2013).

2.2 - Autres charges

Les autres charges comprennent des participations financières, des redevances, des participations obligatoires ainsi que les pertes sur créances irrécouvrables.

ARTICLES	LIBELLE	BP 2013	BP 2014	% / BP 2013
651	Redevances pour concessions, brevets, etc	299 072	654 060	118,70%
653	Indemnités et frais de missions aux maires, adjoints et conseillers	10 512 700	9 669 500	-8,02%
654	Pertes sur créances irrécouvrables	5 500 000	5 000 000	-9,09%
655	Contingents et participations obligatoires	8 185 000	4 855 000	-40,68%
	<i>Indemnité de logement des instituteurs</i>	250 000	250 000	0,00%
	<i>Contribution au titre de l'habitat</i>	4 350 000	2 500 000	-42,53%
	<i>Aménagement rivière d'Ourcq</i>	20 000	20 000	0,00%
	<i>Divers</i>	3 565 000	2 085 000	-41,51%
658	Charges diverses de gestion courante	2 107 600	2 089 216	-0,87%
	<i>Indemnité d'entretien des assistantes maternelles</i>	1 980 000	1 980 000	0,00%
	<i>Divers</i>	127 600	109 216	-14,41%
TOTAL		26 604 372	22 267 776	-16,30%

Fixées à 26,60 M€ en 2013, ces charges s'élèvent à 22,27 M€ pour 2014, soit une diminution de 16,30 % :

- **la contribution au titre de l'habitat versée à l'Agence nationale de l'habitat (ANAH)** peut être réduite en 2014 (-1,85 M€), dans le cadre de la normalisation de la trésorerie de l'association (la diminution des versements de la Ville sera compensée à due concurrence par la mobilisation des excédents de trésorerie), sans préjudice pour les aides versées par l'organisme.
- Les **indemnités et frais de missions aux maires, adjoints et conseillers** baissent de 0,85 M€, le montant des cotisations sociales s'étant avéré inférieur aux prévisions du BP 2013, suite à l'affiliation des élus au régime général, notamment.
- Les **pertes sur créances irrécouvrables** (article 654) correspondent aux admissions en non-valeur opérées après l'approbation du Conseil de Paris et sur demande du comptable public. Une somme de 5,00 M€ est inscrite à cet effet.
- Les autres **contingents et participations obligatoires** concernent essentiellement :
 - * l'indemnité de logement des instituteurs, prévue à hauteur de 0,25 M€ ;
 - * la contribution au Syndicat pour l'aménagement et la gestion de la rivière d'Ourcq pour 0,02 M€.
- Chaque année, une provision est prévue sur le chapitre 65, article 6558 (ligne « divers »), à titre prudentiel. Au BP 2013, 2,00 M€ ont été inscrits au titre de

l'aménagement des rythmes éducatifs (les crédits n'ont finalement pas été exécutés). Cette dernière inscription n'est pas reconduite en 2014.

- Les **charges diverses de gestion courante** sont inscrites à hauteur de 2,09 M€ et portent principalement sur les indemnités d'entretien versée aux assistantes maternelles des crèches familiales (1,98 M€, stable par rapport à 2013).

C/ Les participations à l'équilibre du budget d'autres collectivités ou organismes (chapitre 65 - suite)

Les participations du budget communal à l'équilibre du budget d'autres collectivités ou organismes s'établissent à 1 506,91 M€ contre 1 578,50 M€ au budget primitif 2013, soit une évolution de - 4,54 %.

Cette inscription se décompose comme suit entre les différents bénéficiaires :

LIBELLE	BP 2013	BP 2014	% / BP 2013
Département de Paris	671 822 258	586 460 318	-12,71%
Centre d'action sociale	315 063 560	325 539 900	3,33%
Préfecture de Police	290 240 000	290 740 000	0,17%
SYCTOM	130 500 000	124 500 000	-4,60%
Caisses des écoles	72 266 000	76 808 096	6,29%
Crèches associatives	45 820 000	49 500 000	8,03%
Enseignement privé	27 742 664	27 893 007	0,54%
Budget annexe de l'assainissement	16 692 000	17 160 000	2,80%
CNRACL	8 356 000	8 306 100	-0,60%
TOTAL	1 578 502 482	1 506 907 421	-4,54%

1 - La contribution à l'équilibre du budget du Département

Cette contribution est proposée pour 2014 à hauteur de 586,46 M€, soit une évolution de - 12,71 % par rapport au budget primitif 2013. Cette diminution découle mécaniquement des inscriptions prévues au BP du Département, en dépense et en recette (voir le rapport du Département).

2 - La contribution au Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris (CASVP)

La contribution de fonctionnement du budget municipal au budget du Centre d'Action sociale pour 2014 est fixée à 325,54 M€ contre 315,06 M€ en 2013, soit une hausse de 3,33 %. Cette subvention est attribuée pour équilibrer le budget du CASVP, en complément de ses ressources propres. Elle couvre d'une part les allocations servies aux Parisiens (192,23 M€), et d'autre part les frais de fonctionnement et de personnel (133,31 M€). Cette progression est le résultat de plusieurs mouvements, notamment :

- la mise en place du « bouclier social » décidée par la Ville, se traduisant par la revalorisation de 5 % des aides au logement au 1^{er} janvier 2014 (+ 2,80 M€) ;
- l'extension aux veuf(ve)s d'ancien combattant, âgé(e)s de 65 ans et plus, des avantages actuellement consentis aux anciens combattants et veuf(ve)s de guerre (ACVG) au titre des « pass navigo, émeraude et améthyste ». Le coût de cette mesure est estimé à 1,50 M€ en année pleine.

- la répercussion de la hausse de TVA de 7 à 10 % à compter du 1er janvier 2014 (+1,90 M€).

3 - La contribution au Budget Spécial de la Préfecture de Police

La contribution au budget spécial de la Préfecture de Police s'établit au total à 290,74 M€ en 2014, soit une augmentation de 0,17 % par rapport au budget primitif 2013. Cette subvention de fonctionnement contribue au financement de la Brigade des sapeurs-pompiers de Paris et des services d'intérêt local de la Préfecture (contrôle du stationnement, délivrance des titres, périls d'immeuble, etc.). Elle intègre la poursuite du plan de modernisation n°2 de la Brigade des sapeurs-pompiers de Paris (BSPP).

4 - La participation au SYCTOM

La participation au SYCTOM, établissement public intercommunal chargé de l'élimination des ordures ménagères, s'élève à 124,50 M€ pour 2014, soit une diminution de 4,60 % par rapport au BP 2013. Celle-ci est notamment permise par la baisse du volume des ordures ménagères observée de 2012 à 2013 (soit - 3,5 %), qui devrait se poursuivre en 2014. La contribution au SYCTOM avait déjà été ajustée en décision modificative n°2 du budget 2013 afin de tenir compte de cette diminution des tonnages.

5 - La contribution aux Caisses des Écoles

Une dotation de 76,81 M€ est prévue en 2014 (+ 6,29 % par rapport à 2013), tenant compte des charges de restauration scolaire supplémentaires induites par l'aménagement des rythmes éducatifs, de la compensation aux caisses du gel des tarifs décidé dans le cadre du bouclier social et du mécanisme de convergence des prix de revient des repas mis en œuvre dans le cadre de la réforme du financement des caisses des écoles appliquée depuis 2012.

6 - Les autres participations

- La participation aux crèches associatives :

Le financement apporté aux établissements privés de garde de jeunes enfants est fixé à 49,50 M€. L'augmentation de 8,03 % par rapport au BP 2013 intègre notamment l'effet en année pleine des places créées en 2012 (+ 3,40 M€) et en 2013 (+ 1,60 M€), ainsi que l'impact de la création de 419 nouvelles places en 2014 (+ 3,30 M€).

- La participation à l'enseignement privé :

La participation à l'enseignement privé (aide légale et aide facultative forfaitaire) est fixée à 27,89 M€ (+ 0,54 %).

- La participation au budget annexe de l'assainissement :

La participation versée par la Ville au budget annexe de l'assainissement correspond à la redevance due au titre de la collecte des eaux pluviales. L'inscription est de 17,16 M€ (+ 2,80 % en raison du relèvement des taux de TVA).

- Les charges de retraite des personnels étatisés :

La dotation de 8,31 M€ inscrite au titre des charges de retraite des personnels dont le corps a été étatisé est reconduite en 2014.

Cette dotation, qui devrait baisser progressivement au cours des prochains exercices, correspond au coût des remboursements, par la Ville, à la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales des charges de retraite des agents ayant cessé leur activité avant 1968, date de l'étatisation du cadre auquel ils appartenaient.

D/ Les charges financières (chapitre 66)

ARTICLE	LIBELLE	BP 2013	BP 2014	% / BP 2013
66111	Intérêts réglés à l'échéance	79 650 000	107 927 878	35,50%
66112	Intérêts – Rattachement des ICNE	8 000 000	2 787 133	-65,16%
6615	Intérêts des comptes courants et de dépôts créditeurs	400 000	1 003 368	150,84%
6618	Intérêts des autres dettes	930 000	1 406 904	n.s.
668	Autres charges financières	23 600 000	13 493 090	-42,83%
TOTAL		112 580 000	126 618 373	12,47%

Le chapitre 66 recouvre l'ensemble des charges financières, à savoir les intérêts payés au cours de l'exercice, les intérêts courus non échus (ICNE) et les autres charges financières.

La dotation aux ICNE de l'exercice résulte de la contraction des ICNE de l'année n avec ceux de l'année n-1. Ainsi l'inscription de 2014 est de 2,79 M€ contre 8,00 M€ en 2013. Hors ICNE, l'inscription des charges d'intérêts est de 123,83 M€ contre 104,58 M€ en 2013.

Le montant prévu en 2014 au titre des intérêts à régler (66111 et 668) est déterminé par le niveau d'encours prévisionnel de la dette ainsi que par les dispositions des prêts négociés par la collectivité, qui permettent à la Ville d'emprunter aux taux les plus bas pour une collectivité française.

E/ Les charges exceptionnelles (chapitre 67)

Les charges exceptionnelles figurant au chapitre 67 sont inscrites pour un montant de 181,65 M€ en 2014. Le détail figure dans le tableau ci-après :

ARTICLE	LIBELLE	BP 2013	BP 2014	% / BP 2013
671	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	6 585 430	2 761 200	-58,07%
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	10 500 000	12 000 000	14,29%
674	Subventions exceptionnelles	7 335 000	7 185 000	-2,04%
	<i>Subventions de fonctionnement</i>	<i>835 000</i>	<i>685 000</i>	<i>-17,96%</i>
	<i>Déficits de ZAC</i>	<i>6 500 000</i>	<i>6 500 000</i>	<i>0,00%</i>
678	Autres charges exceptionnelles	20 844 900	159 707 000	666,17%
	<i>dont charges exceptionnelles équilibrées en recettes - Porte de Versailles</i>		<i>148 500 000</i>	
TOTAL		45 265 330	181 653 200	301,31%

1 - Les charges exceptionnelles sur opération de gestion - article 671

Sont imputés à cet article les intérêts moratoires sur marchés de travaux ou d'entretien ainsi que les bourses et prix. Est notamment inscrite sur ce compte la provision au titre des intérêts moratoires (nature 6711) fixée à 0,50 M€, comme en 2013.

A compter du 1^{er} janvier 2014, les dépenses relatives à l'Allocation d'Hébergement d'Urgence (AHU) et au « Chèque emploi service universel » (CESU) qui figuraient au BP 2013 sur la nature 6713 sont transférées vers le chapitre 011, ce qui entraîne une réduction des charges exceptionnelles de 3,60 M€ ; ce transfert résulte de la passation d'un marché de prestations hôtelières pour l'hébergement d'urgence des agents confrontés à de grandes difficultés, en remplacement du mécanisme actuel, sans préjudice pour la prestation assurée aux bénéficiaires.

2 - Les titres annulés - article 673

Figurent à cette ligne les réductions ou annulations de titres de recette généralement destinées à rectifier des erreurs matérielles. Une somme de 12,00 M€ est prévue à cet effet afin de permettre les régularisations au titre des exercices antérieurs.

3 - Les subventions exceptionnelles de fonctionnement et les déficits de ZAC - article 6745

Une inscription de 0,69 M€ est prévue en 2014, incluant notamment 0,41 M€ de subventions dédiées à des projets de coopération internationale et 0,27 M€ de subventions dédiées à l'organisation de manifestations sportives de haut niveau.

L'inscription au titre des déficits de ZAC (6,50 M€), tient compte de l'avancement des opérations immobilières.

4 - Les autres charges exceptionnelles - article 678

Les autres charges à caractère exceptionnel s'élèvent en 2014 à 160,71 M€ contre 20,84 M€ en 2013. 148,50 M€, équilibrés en recette (chapitre 77), sont inscrits pour la résiliation anticipée de la délégation de service public relative au Parc des Expositions situé porte de Versailles, et sa substitution par un bail emphytéotique administratif – concession de travaux. Ce montage juridique vise à permettre la réalisation d'un programme ambitieux de modernisation de cet équipement. L'inscription en dépense de fonctionnement correspond au versement de l'indemnité de résiliation anticipée.

Une fois cette opération neutralisée, les autres charges exceptionnelles diminuent de 9,64 M€, principalement du fait de la baisse de l'inscription prévue pour financer les indemnités versées par la Commission de règlement amiable (CRA) aux commerçants riverains du chantier des Halles (- 6,00 M€). En effet, au vu des montants accordés à ce stade du projet, une inscription de 4,50 M€ permettra de couvrir les besoins en 2014 (contre 10,50 M€ inscrits au BP 2013).

F/ Les prélèvements sur ressources (opérations d'ordre entre les sections de fonctionnement et d'investissement)

Les prélèvements sur ressources comprennent les dotations aux amortissements et aux provisions pour risques, ainsi que le « virement à la section d'investissement ».

1 - Les dotations aux amortissements et aux provisions

En vertu du principe de prudence, les collectivités ont l'obligation de constituer des dotations aux amortissements et des provisions pour risques contentieux, ou créances douteuses. Ces dotations et provisions se traduisent par une opération d'ordre budgétaire équilibrée en dépense de fonctionnement (chapitre 042) et en recette d'investissement (chapitre 040).

Ainsi, les écritures décrites ici en charges de fonctionnement sont la contrepartie des écritures de recettes présentées dans la première partie de ce rapport. Leur calibrage est déterminé en suivant les règles comptables qui s'appliquent en la matière.

LIBELLE	BP 2013	BP 2014	% / BP 2013
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles (biens renouvelables et subventions d'équipement)	330 000 000	323 100 000	-2,09%
Amortissements des primes de remboursement des obligations	896 485	1 073 603	19,76%
Provisions pour risques et charges exceptionnels	6 000 000	6 000 000	0,00%
TOTAL	336 896 485	330 173 603	-2,00%

L'inscription de 323,10 M€ correspond à l'amortissement, d'une part, des subventions d'équipement (186,30 M€) et, d'autre part, des biens renouvelables et des immeubles productifs de revenus (136,80 M€). L'inscription, en diminution de 2,09 %, est conforme au montant prévisionnel des acquisitions amortissables prévues en 2013.

Une dotation pour amortissement des primes de remboursement des obligations est inscrite pour un montant de 1,07 M€.

La provision pour risques et charges est reconduite pour un montant de 6,00 M€.

2 - Le virement à la section d'investissement

Le virement à la section d'investissement représente l'autofinancement prévisionnel, dégagé au titre de l'exercice considéré.

L'inscription est proposée à hauteur de 117,04 M€ au titre de l'autofinancement volontaire dégagé pour alimenter le budget d'investissement de la Ville, et contribue ainsi, comme les années précédentes, à un financement vertueux de l'effort global d'investissement de la collectivité parisienne.

G/ Les atténuations de produits (chapitre 014)

L'inscription sur ce chapitre s'élève à 390,13 M€ en 2014 contre 323,08 M€ en 2013, soit une augmentation de 20,75 %.

LIBELLE	BP 2013	BP 2014	% / BP 2013
Fonds de solidarité Ile-de-France - FSRIF	129 000 000	141 369 536	9,59%
Autres reversements sur fiscalité	1 200 000	1 200 001	0,00%
Fonds de péréquation des recettes fiscales communales et intercommunales	62 333 645	111 500 000	78,88%
Dotations d'animation locale	11 502 728	11 423 688	-0,69%
Dotations de gestion locale	119 042 553	124 636 178	4,70%
TOTAL	323 078 926	390 129 403	20,75%

Les inscriptions au chapitre 014 se répartissent de la façon suivante :

- le versement au FSRIF (fonds de solidarité des communes de la région Ile-de-France) pour 141,37 M€, en augmentation de 9,59 %. Ce fonds a pour objectif d'atténuer les écarts de richesse entre les communes de la Région Ile-de-France, selon des modalités de calcul définies par le législateur. La loi de finances pour 2012 a prévu un rehaussement progressif des objectifs du fonds à l'horizon 2015. Le projet de loi de finances pour 2014 prévoit que le fonds atteindra un montant global de 250,00 M€, cependant la contribution de la Ville est plafonnée à hauteur de 140 % de sa contribution 2009 à savoir 141,37 M€, ce qui correspond à 56 % du fonds.
- la contribution au fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC) est prévue à hauteur de 111,50 M€, soit une progression de 78,88 % de BP à BP. Le montant définitif ne sera connu, comme pour le FSRIF, qu'après le vote définitif de la loi de finances pour 2014.
- les reversements divers sur impôts et taxes sont stables (1,20 M€).
- les dotations aux états spéciaux d'arrondissement. Leur montant a été arrêté au Conseil de Paris d'octobre 2013 à :
 - dotation d'animation locale 11,42 M€ (- 0,69 % par rapport à 2013)
 - dotation de gestion locale 124,64 M€ (+ 4,70% par rapport à 2013)

H/ Les dépenses imprévues (chapitre 022)

Les crédits votés sur le chapitre 022 à hauteur de 4,00 M€ permettent d'abonder, sur arrêté de l'exécutif en cours d'exercice, n'importe quel article pour faire face à une dépense imprévue. Les virements exécutés à partir de ce chapitre sont détaillés dans la plus proche décision modificative qui intervient après la prise de l'arrêté.

3^{EME} PARTIE – LES PROJETS DE DELIBERATION

PROJET DE DELIBÉRATION DF 2013 76 1^{ère}

Relatif au budget d'investissement pour 2014

Le Conseil de Paris,

Vu la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son article 44 ;

Vu le Code général des Collectivités territoriales, notamment deuxième partie, le Livre III « Finances communales », Titre 1^{er} « Budgets et comptes », chapitre II « adoption du budget », article L. 2312-2 et L. 2312-3 ;

Vu la délibération du 24 mars 1997 optant pour le vote par nature ;

Après consultation de la conférence de programmation des équipements prévue à l'article L 2511-36 du Code général des Collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération par lequel M. le Maire de Paris soumet à son approbation le projet de budget d'investissement de la Ville de Paris pour 2014 ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Bernard GAUDILLERE, au nom de la 1^{ère} commission ;

DÉLIBÈRE

Article 1 : Le budget d'investissement de la Ville de Paris pour l'exercice 2014 est arrêté comme suit :

- à la somme de **7 674 002 819,90 €** en ce qui concerne les autorisations de programme, selon l'état annexé (récapitulation générale des autorisations de programme en dépenses et en recettes) ;

- à la somme de **1 939 908 743,00 €** en recettes et en dépenses en ce qui concerne les crédits de paiement, selon l'état annexé (vue d'ensemble de la section d'investissement).

Article 2 : Monsieur le Maire de Paris est autorisé à constituer une provision pour risques et charges en application de l'article R.2321-2 du CGCT.

Article 3 : Monsieur le Maire de Paris est autorisé à procéder, à l'intérieur d'un même chapitre, aux virements de crédits rendus nécessaires par l'insuffisance de certaines dotations constatées au cours de l'exécution du budget.

Article 4 : Pour assurer l'équilibre du budget d'investissement de 2014, Monsieur le Maire de Paris reçoit la délégation du Conseil de Paris d'une part pour réaliser, en une ou plusieurs fois, sur le marché national ou sur les marchés internationaux, un emprunt d'un montant maximum de 448 796 920,00 € ou d'un montant équivalent dans d'autres devises et d'autre part pour procéder aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts et notamment la possibilité de réaménager ou rembourser par anticipation partiellement ou totalement la dette existante et à venir et de passer à cet effet les actes nécessaires.

La Ville de Paris pourra choisir d'emprunter :

- soit directement auprès des banques ;
- soit via des émissions obligataires en dehors ou dans le cadre d'un programme d'émission de titres EMTN (Euro Medium Term Notes) ;
- soit sous forme de placements privés n'ayant pas le format obligataire

Cet emprunt pourra être réalisé sous réserve des dispositions suivantes :

- le droit applicable au contrat d'emprunt sera celui de l'un des Etats membres de l'Union européenne ;
- durée maximale de l'emprunt : 40 ans ;
- taux appliqué : taux fixe ou taux révisable ; en cas d'application de taux révisables, les intérêts pourront être calculés sur la base des index de référence suivants : TEC5, TEC 10, Euribor 1, 3, 6, 9 ou 12 mois, TAG 1, 3, 6, 9 ou 12 mois, TAM, T4M, EONIA, OAT, OATi, OATei, livret A, inflation française ou européenne, ou tout autre Index de référence communément utilisé par les marchés financiers. Les index révisables de référence ne pourront être majorés d'une marge supérieure à 300 points de base ;
- en cas de taux fixe, le taux effectif global sera inférieur à 8% ;
- amortissement : l'emprunt pourra être in fine ou amortissable selon une structure définie par le contrat. L'emprunt pourra éventuellement être assorti d'un différé d'amortissement ;
- les frais et commissions bancaires pour chaque emprunt conclu auprès d'une banque ne devront pas être supérieurs à 1% du capital restant dû chaque année de l'emprunt (dans le cas de frais et commissions applicables chaque année sur toute la durée de l'emprunt, ils pourront être versés en une seule fois mais devront être actualisés) ;
- les frais et commissions bancaires pour chaque émission obligataire conclue en dehors ou au sein d'un programme EMTN ne devront pas être supérieurs à 1% du capital restant dû chaque année de l'émission obligataire (dans le cas de frais et commissions applicables chaque année sur toute la durée de l'émission, ils pourront être versés en une seule fois mais devront être actualisés) ;
- les frais autres que frais et commissions bancaires (frais de notation, honoraires d'avocats, honoraires de conseils, frais de documentation légale, prospectus, frais d'impressions, redevances de bourses, frais de listing, frais de service financier, etc...) pour chaque émission obligataire conclue ne devront pas être supérieurs à 1% du capital restant dû chaque année de l'émission obligataire (dans le cas de frais applicables chaque année sur toute la durée de l'émission, ils pourront être versés en une seule fois mais devront être actualisés).

Monsieur le Maire est autorisé à effectuer les mises à jour du programme EMTN au fil de l'eau en tant que de besoin.

Monsieur le Maire de Paris est autorisé, en ce qui concerne les mises à jour du programme EMTN, les emprunts et les émissions obligataires à réaliser en 2014 ainsi que pour tous les actes subséquents nécessaires à l'adaptation de leurs modalités ou des emprunts précédemment conclus (y compris les réaménagements et les remboursements par anticipation totaux ou partiels), à déléguer sa signature au Directeur des Finances, au Directeur adjoint des Finances, au Sous-directeur du Budget et au Chef du Bureau F7-Gestion financière de la Ville de Paris.

Missions	Libellés	Autorisations de programme (stock net après BP 2014)	
		Dépenses	Recettes
01000	Cabinet du Maire	40 582,65	0,00
02000	Secrétariat général	20 398 915,59	7 639 247,00
03000	Inspection générale	28 848,29	8 582,00
04000	Sécrétariat général du Conseil de Paris	200 409,35	0,00
05000	Systèmes et technologies de l'information	6 071 530,99	0,00
06000	Information et communication	227 113,08	0,00
08000	Prévention et protection	1 239 484,32	4 414,20
09000	Affaires juridiques	305 372,12	0,00
10000	Ressources humaines	1 669 374,85	0,00
12000	Achats	230 000,00	0,00
13000	Immobilier, logistique et transports	89 864 166,82	252 041,93
14000	Usagers, citoyens et territoires	6 528 609,90	0,00
15000	Politique de la ville et de l'intégration	589 768,06	0,00
21000	Patrimoine et architecture	1 139 895 290,32	641 425 364,11
23000	Espaces verts et environnement	168 665 751,56	9 989 551,95
30000	Familles et petite enfance	302 772 133,25	2 828 395,00
34000	Action sociale, enfance et santé	842 358,52	0,00
40000	Affaires culturelles	333 709 795,43	39 977 021,22
50000	Finances (services financiers communs)	31 803 117,73	188 000 000,00
51000	Finances	114 687 532,15	114 000 000,00
55000	Développement économique, emploi et enseignement supérieur	73 242 099,41	213 567,00
60000	Urbanisme	268 805 517,43	137 633 219,51
61000	Voirie et déplacements	860 552 248,41	179 309 947,39
64000	Propreté et eau	184 228 689,11	5 081 955,84
65000	Logement et habitat	17 164 385,38	158 263,92
80000	Affaires scolaires	418 529 818,29	12 243 951,00
88000	Jeunesse et sports	403 340 360,68	34 665 693,93
MISSIONS ORGANIQUES		4 445 633 273,69	1 373 431 216,00
90000	Dons et legs	5 038 269,17	5 567 128,45
90001	Etudes	24 869 640,52	9 719 463,68
90002	Grands projets de rénovation urbaine	176 107 517,89	42 119 103,46
90003	Action en faveur des personnes handicapées	12 450 462,10	3 094 200,00
90004	Opérations sous mandat	27 495 378,41	28 383 373,56
90005	Schéma directeur informatique	72 010 328,07	200 000,00
90006	Compte foncier	998 419 028,04	1 418 830 449,80
90007	Avances de trésorerie	1 600 000,00	114 570 000,00
90010	Subventions d'équipement	1 900 665 371,31	40 000,00
90011	Avances sur marchés	9 713 550,70	5 280 542,00
MISSIONS TRANSVERSALES		3 228 369 546,21	1 627 804 260,95
TOTAL GENERAL		7 674 002 819,90	3 001 235 476,95

VILLE DE PARIS	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET PRIMITIF
II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES		A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles du Maire	VOTE de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = II + III
010	STOCKS (REGROUPEMENT DES COMPTES 31, 33, 35) (5)					
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)	22 067 388,00		14 421 906,00		
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	412 850 336,00		351 450 357,00		
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	225 040 507,00		293 179 626,00		
22	IMMOBILISATIONS REÇUES EN AFFECTATION (6)					
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	760 786 749,00		614 461 049,00		
	Total des dépenses d'équipement	1 420 744 980,00		1 273 512 938,00		
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	10 000,00		10 000,00		
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	20 000,00		20 000,00		
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	429 363 340,00		298 894 176,00		
18	COMPTE DE LIAISON AFFECTATION (BA, REGIES) (7)					
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS	1 500 000,00		750 000,00		
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	25 550 000,00		22 490 000,00		
020	DEPENSES IMPREVUES	1 400 000,00		1 500 000,00		
	Total des dépenses financières	457 843 340,00		323 664 176,00		
45...1	TOTAL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (8)	16 902 657,00		13 973 821,00		
	Total des dépenses réelles d'investissement	1 895 490 977,00		1 611 150 935,00		
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (4)	-4 460 000,00		3 460 000,00		
041	OPERATIONS PATRIMONIALES (4)	282 021 196,00		325 297 808,00		
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	286 481 196,00		328 757 808,00		
	TOTAL	2 181 972 173,00		1 939 908 743,00		
						+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF OU ANTICIPE (1)						=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles du Maire	VOTE de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = II + III
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (hors 138)	54 255 037,00		190 008 902,00		
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (hors 165)	1 013 426 926,00		548 796 920,00		
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)					
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES					
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	550 000,00		7 519 125,00		
	Total des recettes d'équipement	1 068 231 963,00		746 324 947,00		
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES (hors 1068)	157 500 000,00		162 497 249,00		
1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES (9)					
138	AUTRES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT NON TRANSFERABLES					
18	COMPTE DE LIAISON AFFECTATION (BA, REGIES) (7)					
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS					
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	61 222 629,00		114 830 463,00		
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	175 000 000,00		141 500 000,00		
	Total des recettes financières	393 772 629,00		418 877 712,00		
45...2	TOTAL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (8)	3 737 345,00		2 193 127,00		
	Total des recettes réelles d'investissement	1 465 741 937,00		1 167 395 786,00		
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)	97 312 555,00		117 041 546,00		
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (4)	336 896 485,00		330 173 603,00		
041	OPERATIONS PATRIMONIALES (4)	282 021 196,00		325 297 808,00		
	Total des recettes d'ordre d'investissement	716 230 236,00		772 512 957,00		
	TOTAL	2 181 972 173,00		1 939 908 743,00		
						+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (1)						=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						

Pour information : Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.	AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)
---	--

- (1) Cf. Modalités de vote I-B.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.
- (5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.
- (6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.
- (7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
- (10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 - DI 040.

VILLE DE PARIS	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET PRIMITIF
IV - ANNEXES		IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION		A1

Chap (1)	Libellé	Non ventilable 01	0 Services généraux des administrations (sauf 01)	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement et formation	3 Culture	4 Sports et jeunesse
INVESTISSEMENT							
DEPENSES							
	Total dépenses d'investissement	324 220 940,00	666 285 038,00	1 451 411,00	93 298 017,00	79 712 372,00	73 908 855,00
	Dépenses réelles	304 640 940,00	365 085 038,00	1 451 411,00	93 298 017,00	71 734 564,00	73 908 855,00
010	STOCKS (REGROUPEMENT DES COMPTES 31, 33, 35)						
020	DEPENSES IMPREVUES	1 500 000,00					
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES						
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT						
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	297 124 698,00	54 000,00		1 665 478,00		
18	COMPTE DE LIAISON AFFECTATION (BA, REGIES)						
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	750 000,00	5 428 883,00		2 553 240,00	488 900,00	755 883,00
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES		32 220 555,00		3 610 000,00	13 854 802,00	63 000,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 500 000,00	126 845 984,00	371 743,00	5 236 890,00	9 028 000,00	4 968 329,00
22	IMMOBILISATIONS REÇUES EN AFFECTATION						
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	2 266 242,00	199 362 489,00	179 668,00	69 168 759,00	48 362 862,00	68 121 643,00
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS	750 000,00					
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	750 000,00	100 000,00				
	Opérations d'équipement						
	Opérations pour compte de tiers		1 073 127,00	900 000,00	11 063 650,00		
	Dépenses d'ordre	19 580 000,00	301 200 000,00	0,00	0,00	7 977 808,00	0,00
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	3 460 000,00					
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	16 120 000,00	301 200 000,00			7 977 808,00	
	Restes à réaliser - reports dépenses						

RECETTES							
	Total recettes d'investissement	1 172 934 724,00	418 353 127,00	900 000,00	500 000,00	20 526 876,00	1 190 000,00
	Recettes réelles	709 599 575,00	117 153 127,00	900 000,00	500 000,00	12 549 068,00	1 190 000,00
010	STOCKS (REGROUPEMENT DES COMPTES 31, 33, 35)						
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS						
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	160 800 000,00				1 697 249,00	
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		115 580 000,00			2 374 011,00	690 000,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	548 796 920,00					
18	COMPTE DE LIAISON AFFECTATION (BA, REGIES)						
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES						
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
22	IMMOBILISATIONS REÇUES EN AFFECTATION						
23	IMMOBILISATIONS EN COURS		500 000,00		500 000,00	500 000,00	500 000,00
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS						
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	2 655,00				7 977 808,00	
45	Opérations pour compte de tiers		1 073 127,00	900 000,00			
	Recettes d'ordre	463 335 149,00	301 200 000,00	0,00	0,00	7 977 808,00	0,00
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	117 041 546,00					
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	330 173 603,00					
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	16 120 000,00	301 200 000,00			7 977 808,00	
	Restes à réaliser - reports recettes						
	SOLDE	848 713 784,00	-247 931 911,00	-551 411,00	-92 798 017,00	-59 185 496,00	-72 718 855,00

VILLE DE PARIS	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET PRIMITIF
IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		A1
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION		

5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagements et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL	Chap (1)
INVESTISSEMENT						
DEPENSES						
3 932 644,00	50 520 000,00	267 765 000,00	376 139 466,00	2 675 000,00	1 939 908 743,00	
3 932 644,00	50 520 000,00	267 765 000,00	376 139 466,00	2 675 000,00	1 611 150 935,00	
					0,00	010
					1 500 000,00	020
			10 000,00		10 000,00	10
			20 000,00		20 000,00	13
		50 000,00			298 894 176,00	16
					0,00	18
	280 000,00		4 165 000,00		14 421 906,00	20
	4 350 000,00	265 000 000,00	32 132 000,00	220 000,00	351 450 357,00	204
	1 490 000,00	15 000,00	143 703 680,00	20 000,00	293 179 626,00	21
					0,00	22
3 500 000,00	44 265 600,00	2 700 000,00	174 098 786,00	2 435 000,00	614 461 049,00	23
					750 000,00	26
			21 640 000,00		22 490 000,00	27
					0,00	
					0,00	
432 644,00	134 400,00		370 000,00		13 973 821,00	45
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	328 757 808,00	
					3 460 000,00	040
					325 297 808,00	041

RECETTES						
0,00	3 925 200,00	650 000,00	320 368 816,00	560 000,00	1 939 908 743,00	
0,00	3 925 200,00	650 000,00	320 368 816,00	560 000,00	1 167 395 786,00	
					0,00	010
			141 500 000,00		141 500 000,00	024
					162 497 249,00	10
	3 425 200,00		67 939 691,00		190 008 902,00	13
		50 000,00			540 846 920,00	16
					0,00	18
					0,00	20
					0,00	204
					0,00	21
					0,00	22
	500 000,00		5 019 125,00		7 519 125,00	23
					0,00	26
		600 000,00	105 690 000,00	560 000,00	114 830 463,00	27
			220 000,00		2 193 127,00	45
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	772 512 957,00	
					117 041 546,00	021
					330 173 603,00	040
					325 297 808,00	041
-3 932 644,00	-46 594 800,00	-267 115 000,00	-55 770 650,00	-2 115 000,00	0,00	

PROJET DE DELIBÉRATION 2013 DF 76 2^{ème}

Relatif au budget de fonctionnement pour 2014

Le Conseil de Paris,

Vu la Loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son article 44 ;

Vu le Code général des Collectivités territoriales, notamment deuxième partie, le Livre III « Finances communales », Titre 1^{er} « Budgets et comptes », chapitre II « adoption du budget », article L. 2312-2 et L. 2312-3 ;

Vu la délibération du 24 mars 1997 optant pour le vote par nature ;

Vu l'exposé des motifs de Monsieur le Maire de Paris sur le projet de budget primitif de fonctionnement de la Ville de Paris pour 2014 ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Bernard GAUDILLERE, au nom de la 1^{ère} commission ;

DÉLIBÈRE

Article 1 : Le budget primitif de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'exercice 2014 est arrêté comme suit :

- Dépenses	5 660 637 972,00 €
- Recettes	5 660 637 972,00 €

Les dépenses et les recettes sont réparties conformément aux états annexés (vue d'ensemble de la section de fonctionnement et présentation croisée par fonction de la section de fonctionnement).

Article 2 : Le Maire de Paris est autorisé à constituer une provision pour risques et charges en application de l'article R.2321-2 du CGCT.

Article 3 : Monsieur le Maire de Paris est autorisé à procéder, à l'intérieur d'un même chapitre, aux virements de crédits rendus nécessaires par l'insuffisance de certaines dotations constatées au cours de l'exécution du budget.

VILLE DE PARIS	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET PRIMITIF
II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES		A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles du Maire	VOTE de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = II + III
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	708 140 300,00		711 871 910,00		
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	1 914 728 224,00		1 984 878 000,00		
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	323 078 926,00		390 129 403,00		
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 868 768 264,00		1 810 571 937,00		
656	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS	3 700 000,00		3 700 000,00		
	Total des dépenses de gestion courante	4 818 415 714,00		4 901 151 250,00		
66	CHARGES FINANCIERES	112 580 000,00		126 618 373,00		
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	45 265 330,00		181 653 200,00		
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS (4)					
022	DEPENSES IMPREVUES	3 770 000,00		4 000 000,00		
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	4 980 031 044,00		5 213 422 823,00		
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT (5)	97 312 555,00		117 041 546,00		
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (5)	336 896 485,00		330 173 603,00		
043	OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (5)					
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	434 209 040,00		447 215 149,00		
	TOTAL	5 414 240 084,00		5 660 637 972,00		
						+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)						
						=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES						

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles du Maire	VOTE de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = II + III
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	20 080 000,00		17 730 000,00		
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	324 261 675,00		302 735 493,00		
73	IMPOTS ET TAXES	3 058 550 888,00		3 138 258 557,00		
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 441 355 695,00		1 373 722 269,00		
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	555 011 886,00		648 681 322,00		
	Total des recettes de gestion courante	5 399 260 144,00		5 481 127 641,00		
76	PRODUITS FINANCIERS	5 089 440,00		16 483 150,00		
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	5 430 500,00		159 567 181,00		
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS (4)					
	Total des recettes réelles de fonctionnement	5 409 780 084,00		5 657 177 972,00		
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (5)	4 460 000,00		3 460 000,00		
043	OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (5)					
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	4 460 000,00		3 460 000,00		
	TOTAL	5 414 240 084,00		5 660 637 972,00		
						+
R002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)						
						=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES						

Pour information :

Il s'agit pour un budget voté en équilibre de ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements	AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	
---	--	--

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

VILLE DE PARIS	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET PRIMITIF
IV - ANNEXES		IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION		A1

Chap (1)	Libellé	Non ventilable 01	0 Services généraux des administrations (sauf 01)	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement et formation	3 Culture	4 Sports et jeunesse
FONCTIONNEMENT							
DEPENSES							
	Total dépenses de fonctionnement	842 838 537,00	1 276 491 700,00	59 529 860,00	495 799 903,00	306 889 169,00	285 402 623,00
	Dépenses réelles	395 623 388,00	1 276 491 700,00	59 529 860,00	495 799 903,00	306 889 169,00	285 402 623,00
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	5 837 824,00	224 087 732,00	9 537 360,00	34 949 839,00	24 244 678,00	59 415 912,00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES		396 669 326,00	44 812 500,00	314 953 557,00	120 265 300,00	210 587 900,00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	254 069 537,00	136 059 866,00				
022	DEPENSES IMPREVUES	4 000 000,00					
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	5 001 016,00	347 511 218,00	5 180 000,00	144 247 003,00	162 295 691,00	14 948 811,00
656	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS	3 700 000,00					
66	CHARGES FINANCIERES	110 715 011,00	14 496 458,00		1 406 904,00		
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	12 300 000,00	157 667 100,00		242 600,00	83 500,00	-450 000,00
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS						
	<i>Dépenses d'ordre</i>	447 215 149,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	117 041 546,00					
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	330 173 603,00					
043	OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT						
	Restes à réaliser - reports dépenses						

RECETTES							
	Total recettes de fonctionnement	3 707 207 875,00	333 870 376,00	905 000,00	17 322 514,00	11 912 759,00	93 023 360,00
	Recettes réelles	3 703 747 875,00	333 870 376,00	905 000,00	17 322 514,00	11 912 759,00	93 023 360,00
013	ATTENUATIONS DE CHARGES		17 730 000,00				
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES		14 070 755,00	700 000,00	14 344 464,00	9 717 428,00	30 017 760,00
73	IMPOTS ET TAXES	2 494 681 855,00	270 000,00		75 000,00		
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 191 456 020,00	4 099 181,00	205 000,00	2 215 740,00	-463 863,00	-44 631 100,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		145 407 090,00		639 310,00	1 466 168,00	18 344 500,00
76	PRODUITS FINANCIERS	11 610 000,00	693 350,00			18 800,00	
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	6 000 000,00	151 600 000,00		48 000,00	246 500,00	30 000,00
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS						
	<i>Recettes d'ordre</i>	3 460 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	3 460 000,00					
043	OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT						
	Restes à réaliser - reports recettes						
	SOLDE	2 864 369 338,00	-942 621 324,00	-58 624 860,00	-478 477 389,00	-294 976 410,00	-192 379 263,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

VILLE DE PARIS	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET PRIMITIF
IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		A1
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION		

5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagements et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL	Chap (1)
---	--------------	---------------	---	---------------------------	-------	-------------

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

961 780 218,00	384 272 217,00	31 383 100,00	981 577 745,00	34 672 900,00	5 660 637 972,00	
961 780 218,00	384 272 217,00	31 383 100,00	981 577 745,00	34 672 900,00	5 213 422 823,00	
872 700,00	30 449 400,00	7 601 000,00	310 932 665,00	3 942 800,00	711 871 910,00	011
48 327 300,00	301 472 817,00	18 492 100,00	508 217 100,00	21 080 100,00	1 984 878 000,00	012
					390 129 403,00	014
					4 000 000,00	022
912 530 218,00	52 230 000,00	5 290 000,00	151 927 980,00	9 410 000,00	1 810 571 937,00	65
					3 700 000,00	658
					126 618 373,00	66
50 000,00	120 000,00		10 500 000,00	240 000,00	181 653 200,00	67
					0,00	68
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	447 215 149,00	
					117 041 546,00	023
					330 173 603,00	042
					0,00	043

RECETTES

100 000,00	203 740 000,00	160 682 000,00	1 111 917 948,00	19 956 140,00	5 660 637 972,00	
100 000,00	203 740 000,00	160 682 000,00	1 111 917 948,00	19 956 140,00	5 657 177 972,00	
					17 730 000,00	013
	78 000 000,00	1 000 000,00	146 444 186,00	8 440 900,00	302 735 493,00	70
			643 018 282,00	213 420,00	3 138 258 557,00	73
	125 740 000,00	950 000,00	3 766 365,00	195 000,00	1 373 722 269,00	74
100 000,00		157 200 000,00	315 517 434,00	10 006 820,00	648 681 322,00	75
		1 431 000,00	2 230 000,00	500 000,00	16 483 150,00	76
		101 000,00	941 681,00	600 000,00	159 567 181,00	77
					0,00	78
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 460 000,00	
					3 460 000,00	042
					0,00	043
-961 680 218,00	-180 532 217,00	129 298 900,00	130 340 203,00	-14 716 760,00	0,00	

PROJET DE DÉLIBÉRATION 2013 DF 76 3^{ème}

Relatif aux évolutions de tarifs

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, notamment le Livre III, Titre 1^{er} « Budgets et comptes », chapitre II, article L. 2312-2 et L. 2312-3 ;

Vu l'exposé des motifs de Monsieur le Maire de Paris sur le projet de budget primitif de la Ville de Paris pour 2014 ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Bernard GAUDILLERE, au nom de la 1^{ère} commission ;

DÉLIBÈRE

Article unique : Au titre des droits, des redevances et produits d'exploitation perçus par la Ville de Paris, à l'exclusion des taxes faisant l'objet d'une délibération particulière, le Maire de Paris est autorisé à procéder par voie d'arrêté aux évolutions de tarifs, dans la limite de plus 2%.

4^{EME} PARTIE – LES ANNEXES

Annexe 1 - Répartition des provisions pour subventions

Délégation	BP Ville 2013	BP Dept 2013	V+D 2013	BP Ville 2014	% 2014 / 2013	BP Dept 2014	% 2014 / 2013	V+D 2014	% 2014 / 2013
Budget, finances et SEM	20 300 000	1 350 000	21 650 000	19 800 000	-2,5%	850 000	-37,0%	20 650 000	-4,6%
subventions d'équipement	20 000 000	1 250 000	21 250 000	19 500 000	-2,5%	750 000	-40,0%	20 250 000	-4,7%
subventions de fonctionnement	300 000	100 000	400 000	300 000	0,0%	100 000	0,0%	400 000	0,0%
Commerce, artisanat, professions indépendantes et métiers d'art	1 285 000	50 000	1 335 000	1 165 000	-9,3%	180 000	260,0%	1 345 000	0,7%
subventions d'équipement	220 000	50 000	270 000	220 000	0,0%	180 000	260,0%	400 000	48,1%
subventions de fonctionnement	1 065 000	0	1 065 000	945 000	-11,3%	0		945 000	-11,3%
Culture	94 959 000	4 000 000	98 959 000	114 576 802	20,7%	4 500 000	12,5%	119 076 802	20,3%
subventions d'équipement	4 830 000		4 830 000	13 604 802	181,7%	0		13 604 802	181,7%
subventions de fonctionnement	90 129 000	4 000 000	94 129 000	100 972 000	12,0%	4 500 000	12,5%	105 472 000	12,1%
Démocratie locale et vie associative	775 000	0	775 000	732 000	-5,5%	0		732 000	-5,5%
subventions d'équipement	0		0	0		0		0	
subventions de fonctionnement	750 000	0	750 000	732 000	-2,4%	0		732 000	-2,4%
subventions exceptionnelles de fonctionnement	25 000	0	25 000	0	-100,0%	0		0	-100,0%
Déplacements, transports et espace public	43 804 680	20 017 439	63 822 119	20 263 600	-53,7%	17 377 000	-13,2%	37 640 600	-41,0%
subventions d'équipement	43 346 680	16 567 000	59 913 680	19 800 000	-54,3%	13 927 000	-15,9%	33 727 000	-43,7%
subventions de fonctionnement	458 000	3 450 439	3 908 439	463 600	1,2%	3 450 000	0,0%	3 913 600	0,1%
Développement durable, environnement et plan climat	760 000	0	760 000	760 000	0,0%	0		760 000	0,0%
subventions d'équipement			0					0	
subventions de fonctionnement	760 000	0	760 000	760 000	0,0%	0		760 000	0,0%
Droits de l'homme et lutte contre les discriminations	548 000	0	548 000	548 000	0,0%	0		548 000	0,0%
subventions d'équipement			0					0	
subventions de fonctionnement	548 000	0	548 000	548 000	0,0%	0		548 000	0,0%
Eau, assainissement et gestion des canaux	50 080	0	50 080	50 080	0,0%	0		50 080	0,0%
subventions d'équipement			0					0	
subventions de fonctionnement	50 080	0	50 080	50 080	0,0%	0		50 080	0,0%

Délégation	BP Ville 2013	BP Dept 2013	V+D 2013	BP Ville 2014	% 2014 / 2013	BP Dept 2014	% 2014 / 2013	V+D 2014	% 2014 / 2013
Economie sociale et solidaire	0	1 262 000	1 262 000	0		1 552 000	23,0%	1 552 000	23,0%
subventions d'équipement		350 000	350 000			720 000	105,7%	720 000	105,7%
subventions de fonctionnement	0	912 000	912 000	0		832 000	-8,8%	832 000	-8,8%
Égalité femmes / hommes - planification familiale	895 000	183 000	1 078 000	895 000	0,0%	100 000	-45,4%	995 000	-7,7%
subventions d'équipement			0					0	
subventions de fonctionnement	895 000	183 000	1 078 000	895 000	0,0%	100 000	-45,4%	995 000	-7,7%
Emploi, développement économique et attractivité internationale	4 360 000	8 280 000	12 640 000	4 360 000	0,0%	6 360 000	-23,2%	10 720 000	-15,2%
subventions d'équipement		1 860 000	1 860 000			270 000	-85,5%	270 000	-85,5%
subventions de fonctionnement	4 360 000	6 420 000	10 780 000	4 360 000	0,0%	6 090 000	-5,1%	10 450 000	-3,1%
Espaces verts	129 500	0	129 500	129 500	0,0%	0		129 500	0,0%
subventions d'équipement			0					0	
subventions de fonctionnement	129 500	0	129 500	129 500	0,0%	0		129 500	0,0%
Innovation, recherche et universités	36 350 000	24 500 000	60 850 000	30 450 220	-16,2%	17 700 000	-27,8%	48 150 220	-20,9%
subventions d'équipement	10 050 000	20 900 000	30 950 000	3 580 000	-64,4%	14 450 000	-30,9%	18 030 000	-41,7%
subventions de fonctionnement	26 300 000	3 600 000	29 900 000	26 870 220	2,2%	3 250 000	-9,7%	30 120 220	0,7%
Intégration et étrangers non communautaires	785 000	30 000	815 000	785 000	0,0%	30 000	0,0%	815 000	0,0%
subventions d'équipement			0					0	
subventions de fonctionnement	785 000	30 000	815 000	785 000	0,0%	30 000	0,0%	815 000	0,0%
Jeunesse	2 335 000	456 000	2 791 000	2 564 500	9,8%	120 000	-73,7%	2 684 500	-3,8%
subventions d'équipement	35 000	200 000	235 000	35 000	0,0%	120 000	-40,0%	155 000	-34,0%
subventions de fonctionnement	2 300 000	256 000	2 556 000	2 529 500	10,0%	0	-100,0%	2 529 500	-1,0%
Logement	318 350 000	107 640 000	425 990 000	279 797 000	-12,1%	101 600 000	-5,6%	381 397 000	-10,5%
subventions d'équipement	314 000 000	107 640 000	421 640 000	277 007 000	-11,8%	101 600 000	-5,6%	378 607 000	-10,2%
subventions de fonctionnement	4 350 000	0	4 350 000	2 790 000	-35,9%	0		2 790 000	-35,9%

Délégation	BP Ville 2013	BP Dept 2013	V+D 2013	BP Ville 2014	% 2014 / 2013	BP Dept 2014	% 2014 / 2013	V+D 2014	% 2014 / 2013
Marchés, bureau des temps et accueil des usagers	0	0	0	0		0		0	
subventions d'équipement			0					0	
subventions de fonctionnement	0	0	0	0		0		0	
Mémoire et monde combattant	785 000	0	785 000	750 000	-4,5%	0		750 000	-4,5%
subventions d'équipement			0					0	
subventions de fonctionnement	785 000	0	785 000	750 000	-4,5%	0		750 000	-4,5%
Organisation et fonctionnement du Conseil ; Propreté et traitement des déchets	2 095 180	2 160 000	4 255 180	2 320 000	10,7%	2 300 000	6,5%	4 620 000	8,6%
subventions d'équipement			0					0	
subventions de fonctionnement	2 095 180	2 160 000	4 255 180	2 320 000	10,7%	2 300 000	6,5%	4 620 000	8,6%
"Paris Métropole", relation avec les collectivités et territoires	568 000	0	568 000	619 000	9,0%	0		619 000	9,0%
subventions d'équipement			0					0	
subventions de fonctionnement	568 000	0	568 000	619 000	9,0%	0		619 000	9,0%
Patrimoine	2 650 000	0	2 650 000	60 645 091	2188,5%	0		60 645 091	2188,5%
subventions d'équipement	250 000		250 000	250 000	0,0%			250 000	0,0%
subventions de fonctionnement	59 550 000	0	2 400 000	60 395 091	1,4%	0		60 395 091	2416,5%
Personnes en situation de handicap	250 000	2 475 000	2 725 000	250 000	0,0%	2 947 242	19,1%	3 197 242	17,3%
subventions d'équipement		1 500 000	1 500 000			2 057 242	37,1%	2 057 242	37,1%
subventions de fonctionnement	250 000	975 000	1 225 000	250 000	0,0%	890 000	-8,7%	1 140 000	-6,9%
Petite enfance	51 620 656	432 750	52 053 406	53 850 000	4,3%	433 707	0,2%	54 283 707	4,3%
subventions d'équipement	5 920 656	432 750	6 353 406	4 350 000	-26,5%	433 707	0,2%	4 783 707	-24,7%
subventions de fonctionnement	45 700 000	0	45 700 000	49 500 000	8,3%	0		49 500 000	8,3%
Politique de la Ville et engagement solidaire	3 964 000	0	3 964 000	3 974 000	0,3%	0		3 974 000	0,3%
subventions d'équipement			0					0	
subventions de fonctionnement	3 964 000	0	3 964 000	3 974 000	0,3%	0		3 974 000	0,3%

Délégation	BP Ville 2013	BP Dept 2013	V+D 2013	BP Ville 2014	% 2014 / 2013	BP Dept 2014	% 2014 / 2013	V+D 2014	% 2014 / 2013
Protection de l'enfance et prévention spécialisée	0	1 370 000	1 370 000	0		1 140 284	-16,8%	1 140 284	-16,8%
subventions d'équipement		1 300 000	1 300 000			1 060 584	-18,4%	1 060 584	-18,4%
subventions de fonctionnement	0	70 000	70 000	0		79 700	13,9%	79 700	13,9%
Relations internationales, affaires européennes et francophonie	4 603 000	0	4 603 000	4 543 000	-1,3%	0		4 543 000	-1,3%
subventions d'équipement			0					0	
subventions de fonctionnement	4 603 000	0	4 603 000	4 543 000	-1,3%	0		4 543 000	-1,3%
subventions exceptionnelles de fonctionnement	360 000	0	360 000	410 000	13,9%	0		410 000	13,9%
Qualité des services publics municipaux, accueil des usagers et bureau des temps	175 000	0	175 000	162 500	-7,1%	0		162 500	-7,1%
subventions d'équipement			0					0	
subventions de fonctionnement	175 000	0	175 000	162 500	-7,1%	0		162 500	-7,1%
Ressources humaines, administration générale, et relation avec les mairies d'arrondissement	19 115 650	2 277 000	21 392 650	18 985 193	-0,7%	2 129 200	-6,5%	21 114 393	-1,3%
subventions d'équipement	540 000		540 000	320 555	-40,6%			320 555	-40,6%
subventions de fonctionnement	18 575 650	2 277 000	20 852 650	18 664 638	0,5%	2 129 200	-6,5%	20 793 838	-0,3%
Santé publique et relations avec l'AP/HP	0	7 955 000	7 955 000	0		8 290 000	4,2%	8 290 000	4,2%
subventions d'équipement		1 560 000	1 560 000			1 200 000	-23,1%	1 200 000	
subventions de fonctionnement	0	6 395 000	6 395 000	0		7 090 000	10,9%	7 090 000	10,9%
Sécurité et prévention	6 220 000	0	6 220 000	6 125 000	-1,5%	0		6 125 000	-1,5%
subventions d'équipement	450 000		450 000	400 000	-11,1%			400 000	
subventions de fonctionnement	5 770 000	0	5 770 000	5 725 000	-0,8%	0		5 725 000	-0,8%
Séniors et lien intergénérationnel	0	9 590 000	9 590 000	0		17 509 385	82,6%	17 509 385	82,6%
subventions d'équipement		8 900 000	8 900 000			16 819 385	89,0%	16 819 385	89,0%
subventions de fonctionnement	0	690 000	690 000	0		690 000	0,0%	690 000	0,0%
Solidarité, famille et lutte contre l'exclusion	1 073 000	6 109 906	7 182 906	980 000	-8,7%	5 004 906	-18,1%	5 984 906	-16,7%
subventions d'équipement	0	100 000	100 000			195 000	95,0%	195 000	95,0%
subventions de fonctionnement	1 073 000	6 009 906	7 082 906	980 000	-8,7%	4 809 906	-20,0%	5 789 906	-18,3%

Délégation	BP Ville 2013	BP Dept 2013	V+D 2013	BP Ville 2014	% 2014 / 2013	BP Dept 2014	% 2014 / 2013	V+D 2014	% 2014 / 2013
Sports	11 426 000	1 500 000	12 926 000	10 501 566	-8,1%	1 038 393	-30,8%	11 539 959	-10,7%
subventions d'équipement	60 000	1 500 000	1 560 000	28 000	-53,3%	1 038 393	-30,8%	1 066 393	-31,6%
subventions de fonctionnement	10 916 000	0	10 916 000	10 198 566	-6,6%	0		10 198 566	-6,6%
subventions exceptionnelles de fonctionnement	450 000	0	450 000	275 000	-38,9%	0		275 000	-38,9%
Tourisme et nouveaux médias locaux	7 160 000	180 000	7 340 000	6 905 000	-3,6%	170 000	-5,6%	7 075 000	-3,6%
subventions d'équipement			0					0	
subventions de fonctionnement	7 160 000	180 000	7 340 000	6 905 000	-3,6%	170 000	-5,6%	7 075 000	-3,6%
Urbanisme et architecture	27 678 000	1 009 000	28 687 000	27 117 800	-2,0%	1 009 000	0,0%	28 126 800	-2,0%
subventions d'équipement	13 118 000		13 118 000	12 325 000	-6,0%			12 325 000	-6,0%
subventions de fonctionnement	8 060 000	1 009 000	9 069 000	8 292 800	2,9%	1 009 000	0,0%	9 301 800	2,6%
subventions exceptionnelles de fonctionnement	6 500 000	0	6 500 000	6 500 000	0,0%	0		6 500 000	0,0%
Vie étudiante	4 011 000	4 800 000	8 811 000	4 071 000	1,5%	2 300 000	-52,1%	6 371 000	-27,7%
subventions d'équipement		4 800 000	4 800 000			2 300 000	-52,1%	2 300 000	-52,1%
subventions de fonctionnement	4 011 000	0	4 011 000	4 071 000	1,5%	0		4 071 000	1,5%
Vie scolaire et réussite éducative	75 566 164	6 968 500	82 534 664	87 481 368	15,8%	7 891 811	13,2%	95 373 179	15,6%
subventions d'équipement	30 000	3 381 000	3 411 000	30 000	0,0%	3 150 000	-6,8%	3 180 000	-6,8%
subventions de fonctionnement	75 536 164	3 587 500	79 123 664	87 451 368	15,8%	4 741 811	32,2%	92 193 179	16,5%
Divers	404 500	0	404 500	404 500	0,0%	0		404 500	0,0%
* outre-mer	154 500	0	154 500	154 500	0,0%	0		154 500	0,0%
* aide aux victimes de guerres et de sinistres	250 000	0	250 000	250 000	0,0%	0		250 000	0,0%
* domaine historique	0	0	0	0		0		0	
subventions d'équipement	412 850 336	172 290 750	585 141 086	351 450 357	-14,9%	160 271 311	-7,0%	511 721 668	-12,5%
subventions de fonctionnement	382 346 074	42 304 845	367 355 919	408 336 363	6,8%	42 261 617	-0,1%	450 435 480	22,6%
subventions exceptionnelles de fonctionnement	7 335 000	0	7 335 000	7 185 000	-2,0%	0		7 185 000	-2,0%
TOTAL	802 531 410	214 595 595	959 832 005	766 971 720	-4,4%	202 532 928	-5,6%	969 504 648	1,0%

NB : Les subventions incluent la subvention à l'EP Musées

ANNEXE 2

Dépenses de personnel pour 2014

Cette annexe facultative, traditionnellement jointe au rapport budgétaire, présente les dépenses liées aux rémunérations des personnels et aux charges afférentes. Ces dépenses sont retracées pour les agents permanents et non permanents directement employés par la Ville de Paris.

Cette annexe ne comprend pas les autres catégories de dépenses classées au chapitre 012 « charges de personnel ».

Les crédits de personnel proprement dits peuvent être répartis en deux catégories : les personnels mis à disposition d'autres collectivités, dont les montants inscrits à la Ville pour 2014 s'élèvent à 8,17 M€ (dépenses ensuite remboursées à la Ville) et les dépenses des personnels municipaux qui représentent 1 948,52 M€

Les deux tableaux suivants retracent les crédits respectivement affectés à ces deux catégories en 2014, au regard de chaque secteur ou direction.

PERSONNEL MIS À DISPOSITION D'AUTRES COLLECTIVITES

Service	BP 2014
IIBRBS	7 751 800
SIAAP	422 100
Total général	8 173 900

PERSONNEL DES SERVICES MUNICIPAUX

Direction	BP 2014
CABINET DU MAIRE	10 792 400
DA	12 427 000
DAC	120 229 300
DAJ	4 128 000
DASCO	384 143 100
DASES	48 327 300
DDEEES	21 080 100
DEVE	148 635 900
DF	16 808 700
DFPE	299 804 400
DICOM	10 457 600
DILT	39 203 800
DJS	112 799 100
DLH	18 492 100
DPA	73 059 700
DPE	269 731 700
DPP	44 812 500
DPVI	4 462 700
DRH	73 444 526
DSTI	19 913 100
DU	29 986 600
DUCT	76 492 100
DVD	69 877 600
IG	4 982 800
SG	13 136 200
Conseil de Paris	21 295 500
Total général	1 948 523 826